

Abécédaire de la

PRÉVENTION

du crime au niveau municipal



Fédération canadienne des municipalités



Avec l'appui du

National Crime
Prevention Centre
Centre national
de prévention du crime

Introduction	1
Organisation d'un conseil.....	8
Planification des programmes de prévention du crime	14
Détermination des problèmes	16
Élaboration d'un plan d'action.....	21
Les programmes efficaces dans la prévention du crime.....	24
Exécution du plan d'action	37
Surveillance et évaluation.....	38
Annexes	
Mandat	40
Extraits de la Loi sur le crime et désordre – 1998	41
Comment trouver ce qui des résultats dans la prévention du crime.....	43
Mandat et orientations stratégiques.....	44
Coordonnateur de la prévention du crime – mandat	45
Bibliographie	46

ISBN 0-919080-14-6-F

N° de publication de la FCM : FCM3559F

L'abécédaire a été rédigé en collaboration avec le
D^r Rick Linden de Prairie Research Associates Inc.

Mai, 2000

INTRODUCTION

La sécurité personnelle est un des éléments les plus importants de la qualité de vie des Canadiens. Malgré une baisse du taux de criminalité ces dernières années, il reste encore trop élevé. Tous les paliers de gouvernement ayant un grand rôle à jouer dans la prévention du crime, ce document vise à guider les gouvernements municipaux qui souhaitent améliorer leur capacité à assurer la sécurité de leurs citoyens. Le document décrit le rôle des conseils municipaux de prévention du crime et précise les moyens par lesquels ces conseils peuvent planifier et mettre en œuvre de façon systématique des programmes de réduction de la criminalité et du désordre.

Le coût de la criminalité au Canada

Le coût le plus important est le coût humain : les souffrances physiques et psychologiques des victimes. Mais le coût économique est également considérable. Le Conseil national de prévention du crime (1996) a estimé que la criminalité coûte entre 35 et 46 milliards de dollars par an aux Canadiens, dont près de 10 milliards de dollars pour assurer le fonctionnement du système de justice et le reste étant représenté par les soins médicaux, la perte des biens, la détérioration des collectivités et la sécurité privée.

La criminalité comporte d'autres coûts pour les municipalités et leurs résidents. Dans la mesure où la valeur des propriétés diminue dans les quartiers fortement criminalisés, les municipalités perdent des revenus fiscaux. Les collectivités sûres ont un avantage concurrentiel car elles peuvent attirer de nouvelles entreprises et les touristes. Par conséquent, l'incapacité à réduire la criminalité peut entraîner la perte

de nouvelles sources possibles de revenu et d'emploi. Dans le cadre du Programme de sécurité urbaine de l'Accord d'aménagement de Winnipeg, on a défini toute une série d'indicateurs de succès pour ses programmes qui illustrent les avantages de la réduction de la criminalité. Voici ces indicateurs :

- Activité et croissance économique dans la région
- Augmentation de la valeur des propriétés
- Augmentation du nombre de propriétaires (par rapport aux locataires) et nombre croissant d'unités de logement
- Jeunes participant à des activités d'amélioration de la collectivité
- Réduction du taux d'absentéisme à l'école
- Réduction du taux de criminalité
- Augmentation du nombre des résidents, des piétons et des touristes
- Traitement d'une grande diversité de questions de sécurité urbaine

- Participation de partenaires non traditionnels

Nous en savons déjà beaucoup sur la prévention du crime

Comme vous le verrez dans ce document, nous en savons déjà beaucoup sur la prévention du crime. La question est de savoir comment appliquer ces solutions. *De nouvelles façons d'aborder le développement social, des réponses communautaires bien coordonnées, une meilleure conception de l'environnement et de meilleures stratégies policières sont des méthodes qui peuvent réduire le taux de la criminalité.* Il est très importants de faire comprendre que la prévention du crime n'incombe pas simplement à la police mais qu'elle fait intervenir toute la collectivité. De nombreux organismes, groupes, entreprises et particuliers collaborent à mettre au point des programmes qui assurent la sécurité de nos municipalités. De nombreuses collectivités ont montré que la prévention du crime, s'appuyant sur une compréhension approfondie des problèmes

enracinée dans les quartiers où se produisent les crimes et faisant appel aux conseils et à l'aide de tous les paliers de gouvernement, portera fruit.

Depuis 20 ans, les collectivités canadiennes ont commencé à s'orienter vers une prévention de la criminalité qui fait appel à des solutions planifiées et organisées. De plus en plus de gens participent à la sécurité communautaire. Le gouvernement fédéral assure le leadership et le financement de ces initiatives communautaires au moyen de la *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*. Malheureusement, les effets de ces initiatives locales et nationales sont limités car les collectivités n'ont pas toutes les mêmes capacités et aptitudes à collaborer au niveau local et parce que les collectivités n'ont pas toutes des organisations provinciales et municipales efficaces qui coordonnent et appuient l'activité locale. C'est ce qu'a montré une évaluation des besoins en matière de prévention du crime réalisée par la FCM en 1997.

Évaluation des besoins en matière de prévention du crime par la FCM (1997)

En 1997, la FCM a effectué une évaluation des municipalités en matière de prévention du crime au Canada. Des questionnaires ont été envoyés aux principaux élus municipaux de 60 grandes collectivités, à 140 autres municipalités choisies au hasard ainsi qu'aux services de police responsables de chacune de ces collectivités. Des questionnaires ont également été envoyés à tous les conseils tribaux des Premières nations et aux membres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Le taux de réponse a été de 45 p. 100.

Les répondants ont indiqué que les membres de leur collectivité estimaient que les infractions liées à la drogue constituaient le problème de criminalité et de désordre le plus grave, suivies de près par les vols avec effraction, le vandalisme, l'alcoolisme et la violence familiale. L'activité des gangs, la prostitution et les graffitis n'ont pas été perçus comme des problèmes graves. Ce classement est très proche de la propre évaluation des répondants concernant les cinq problèmes qu'ils jugent les plus importants pour leur collectivité.

Les répondants ont estimé que très peu de ces problèmes étaient traités de façon satisfaisante. Sur les cinq problèmes les plus graves, ils ont estimé que leur collectivité obtenait les meilleurs résultats avec l'alcoolisme (19,6 p. 100) et les pires avec le vandalisme (9,3 p. 100). La majorité des répondants ont signalé que leur collectivité avait mis sur pied des programmes pour lutter contre la plupart de ces problèmes, mais ont estimé que leur succès était limité. Les répondants des petites villes étaient seulement à moitié plus susceptibles que les répondants ruraux et des grandes villes à dire que les problèmes étaient traités de façon satisfaisante. Cette différence est largement attribuable à l'absence de programmes – les répondants des petites villes étaient plus susceptibles que les répondants ruraux et des grandes villes à dire qu'il n'existait pas de programmes pour faire face aux problèmes particuliers.

Il ressort de ce très faible niveau de succès signalé qu'il y a lieu de mettre en place des programmes de prévention efficaces. Le fait que les collectivités s'attaquent aux problèmes du crime et du désordre sans toutefois réussir à les maîtriser indique qu'il reste encore beaucoup à faire pour planifier, organiser et

assurer des services de prévention. Cela est particulièrement important quand on sait que la plupart des répondants, lorsqu'on leur demande quels changements permettraient de réduire la criminalité, ont parlé de programmes spécifiques visant la prévention du crime plutôt que des facteurs économiques, sociaux ou démographiques. La plupart des répondants semblent croire que la réduction de la criminalité sera le fait d'une action communautaire délibérée plutôt qu'un sous-produit d'autres changements sociaux.

Les répondants ont souligné un certain nombre de faiblesses dans les programmes de prévention du crime. Malgré le nombre des consultations communautaires, les programmes tendaient à traiter les symptômes plutôt que les problèmes et qu'ils n'étaient généralement pas précédés d'une évaluation détaillée ou systématique des besoins. Ils pensaient également qu'il était possible de mieux cibler les programmes et que, même si l'affectation des ressources doit prendre en compte l'intérêt de la collectivité, il faudrait insister davantage sur la nécessité réelle de ces programmes. En conclusion, la planification et la mise en oeuvre pourraient être améliorées.

Cette nécessité est exprimée également dans d'autres réponses. La plupart des répondants ont demandé une meilleure information et des ressources accrues pour contribuer à la mise en oeuvre de programmes de prévention du crime. Presqu'aucun des répondants n'était satisfait des niveaux actuels d'information et de ressources. Ils ont dit qu'il leur fallait mieux connaître les programmes qui ont donné des résultats dans d'autres collectivités, une meilleure information sur les tendances de la criminalité et sur la démographie communautaire. Ils ont estimé que

l'accès au réseau des praticiens canadiens de la prévention du crime pourrait être utile et ont mentionné la nécessité de ressources financières supplémentaires.

Finalement, les répondants étaient d'avis que le gouvernement doit jouer un rôle prépondérant dans la prévention du crime. Une majorité d'entre eux ont estimé que tous les paliers de gouvernement doivent participer à diverses activités, notamment la législation, le financement, la création de conseils de prévention du crime, la formation, la création d'un centre de coordination de l'information et l'organisation des programmes. Ils ont considéré que le financement incombait à tous les paliers de gouvernement, que la législation relevait surtout des gouvernements fédéral et provinciaux, bien qu'une majorité de répondants aient vu là également un rôle pour les gouvernements municipaux. Il semble que le gouvernement fédéral soit le mieux placé pour établir un centre de coordination de l'information alors que les municipalités ont été considérées comme le palier de gouvernement le plus à même d'organiser les programmes de prévention.

Le rôle des municipalités dans la prévention du crime

Pourquoi les municipalités devraient-elles jouer un rôle clé dans la prévention du crime? Les citoyens se tournent vers les gouvernements municipaux pour qu'ils prennent en charge des questions comme la sécurité publique. De plus, les services municipaux comme la police, le logement, les loisirs et les travaux publics sont intimement associés à l'ordre public, et ces organismes doivent travailler avec les membres des collectivités aux programmes de lutte contre le crime et le désordre.

Finalement, les municipalités sont le palier de gouvernement le plus proche du citoyen et sont donc les mieux placées pour travailler avec les groupes communautaires pour établir des programmes communautaires efficaces. La Fédération canadienne des municipalités a récemment souligné la nouvelle vision du gouvernement municipal :

Les questions et les préoccupations qui touchent la vie de la collectivité deviennent la base de la planification et de l'action municipales. Bien que d'autres gouvernements soient responsables de bon nombre des politiques qui influencent la qualité de la vie, le gouvernement municipal est dans une position unique pour évaluer la performance de ces politiques, déterminer les résultats avantageux ainsi que les problèmes et travailler avec les collectivités et les autres gouvernements pour trouver des solutions – (Fédération canadienne des municipalités, 1999: 9).

C'est pourquoi la FCM encourage la création de conseils municipaux de prévention du crime dans le cadre de sa participation à la *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime*. Les conseils municipaux de prévention du crime peuvent contribuer à analyser les problèmes locaux de criminalité et de désordre et coordonner et faciliter les efforts déployés par les groupes communautaires pour les régler.

Pourquoi des conseils municipaux de prévention du crime

Comme vous le verrez plus loin, sans une bonne planification, les programmes de prévention sont voués à l'échec. Les groupes communautaires locaux n'ont pas toujours l'expertise ni les ressources nécessaires pour s'occuper de la planification, la mise en oeuvre ou

l'évaluation et ils ont besoin de l'aide du gouvernement. Les conseils municipaux de prévention du crime peuvent jouer les rôles suivants :

1. Jouer un rôle de chef de file et encourager les groupes communautaires.

Une des principales limites aux activités de prévention du crime est que les programmes sont rarement mis en oeuvre dans les endroits où se produisent les problèmes les plus graves, ce qui peut donner lieu à un gaspillage des efforts des bénévoles. Par exemple, des milliers de groupes de surveillance de quartier existent dans des quartiers canadiens où les taux de vol avec effraction sont déjà très faibles. Il ressort des évaluations que dans la plupart des cas, ces groupes sont en fait redondants car les résidents de ces quartiers se connaissent déjà et surveillent les maisons de leurs voisins. Parallèlement, d'autres collectivités qui connaissent de graves problèmes de criminalité n'ont pas de programmes car personne n'en a pris l'initiative. Il faut en effet beaucoup plus d'efforts pour mettre en oeuvre des programmes dans les quartiers dont la cohésion sociale est limitée et qui n'ont même pas souvent les ressources minimum nécessaires pour que les services existants puissent être en mesure de répondre aux problèmes. Les conseils de prévention du crime peuvent contribuer à affecter les ressources là où elles sont les plus nécessaires.

2. Coordonner les activités des différents organismes

Pour donner des résultats, les programmes de prévention doivent faire intervenir de nombreux groupes différents. Ils doivent être multidisciplinaires et comprendre les membres des collectivités, le personnel policier, les procureurs, les professionnels des services sociaux, les spécialistes de la santé publique,

les agents de protection de l'enfance, les groupes de victimes, les groupes de jeunes, les responsables de l'éducation et les représentants des divers ministères gouvernementaux.

L'existence d'un conseil municipal de prévention du crime reconnu permet à ces groupes de travailler pour un but et un objectif communs. C'est ce qu'a montré une réunion de planification stratégique organisée au Manitoba pour faire en sorte que les initiatives fédérales et provinciales traduisent mieux les besoins communautaires. Des représentants des municipalités, des collectivités et des gouvernements ont assisté à cette réunion. Le groupe a défini un certain nombre de problèmes liés à l'absence de concertation dans le domaine de la prévention du crime :

- l'absence d'organisation au niveau municipal et la fragmentation des services (nécessité d'un guichet unique);
- des priorités;
- des stratégies et des philosophies conflictuelles entre les différents paliers de gouvernement, organismes et groupes, le manque de communication et d'information entre les ministères, organismes et communautés;
- le manque de connaissance des programmes de financement de la part des groupes communautaires;
- la fragmentation des programmes de financement qui ne sont pas reliés à une stratégie plus globale;
- la nécessité pour les groupes locaux de collaborer plutôt que de se faire concurrence;
- l'absence d'éducation et de communication et l'inégalité d'accès à l'information et au processus d'approbation du financement; et

- finalement, la difficulté à obtenir la collaboration de certains organismes, pour des raisons de « secteur réservé » et de concurrence.

La plupart des collectivités sont dotées de nombreux organismes dont le travail peut être utile pour prévenir le crime dans la collectivité, mais un organisme comme un conseil de prévention du crime est nécessaire pour coordonner les activités de ces groupes. Par exemple, au Québec, il existe un certain nombre de centres locaux de services communautaires qui possèdent une information considérable sur la collectivité et l'expertise nécessaire pour résoudre les problèmes (Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, 1999). La coordination au niveau municipal peut permettre à ces centres de jouer un rôle important dans la prévention du crime.

Les conseils de prévention du crime peuvent également faire en sorte que les activités liées à la sécurité communautaire adoptent une perspective à long terme, c'est-à-dire abandonner les mesures non coordonnées axées sur des projets particuliers pour privilégier le changement structurel. Par exemple, la Commission de prévention du crime de Regina a collaboré avec les associations de quartier pour effectuer une planification stratégique avant d'entreprendre des projets de prévention du crime.

La coordination a également l'avantage de réduire le double emploi et le chevauchement dans les services de prévention du crime et l'information. L'Initiative de prévention du crime de Medicine Hat a étudié les activités de plusieurs collectivités et a constaté qu'un certain nombre d'organismes préparaient des pro-

grammes qui se chevauchaient et qu'il était impossible de déterminer la qualité de l'information et des programmes. Aux coûts évidents de ce double emploi, il faut ajouter d'autres conséquences. Par exemple, on demandait souvent aux écoles locales de distribuer de l'information et de mettre en oeuvre des programmes sans avoir les moyens d'en évaluer l'utilité (Initiative de prévention du crime de Medicine Hat, 1999).

3. Reconnaître rapidement les problèmes de criminalité et de désordre

Les efforts de prévention du crime sont souvent handicapés par le fait que l'on ne reconnaît pas les problèmes avant qu'ils n'atteignent un certain niveau de gravité. Par exemple, à la fin des années 90, le nombre des vols d'automobiles et des incendies criminels à Winnipeg a énormément augmenté. Dans les deux cas, on a pris des mesures efficaces, mais seulement après que la situation ait atteint des proportions de crise. Cela s'explique du fait que personne n'avait le mandat de surveiller les problèmes et que les organismes qui reconnaissaient le problème, en particulier la police et la compagnie d'assurance automobile provinciale, n'avaient pas le mandat de mettre sur pied les programmes polyvalents nécessaires.

Le processus de détermination des problèmes de criminalité ressemble à un diagnostic médical dans la mesure où il faut procéder à une analyse spécialisées des données. Il faut non seulement obtenir une information rapide et approfondie sur les habitudes criminelles, mais également une connaissance du contexte de la collectivité dans lequel se déroulent les activités criminelles. Pour détecter rapidement les problèmes, il faut donc

surveiller constamment le schéma de la criminalité afin de reconnaître les nouvelles tendances et prendre les mesures qui s'imposent. Le conseil de prévention du crime est l'organisme le mieux placé pour faire ce travail.

4. Rechercher des pratiques exemplaires et en assurer le respect

Comme vous le lirez à la section 6, *Les Programmes erratiques dans la prévention du crime* de nombreuses recherches ont été réalisées sur l'efficacité des différents types de programmes de prévention du crime. Malheureusement, les leçons tirées de ces recherches sont rarement appliquées. Du temps et de l'argent sont souvent gaspillés dans des programmes qui n'ont pas la possibilité raisonnable de réussir ou qui ne sont pas adaptés à un problème particulier ou à son contexte communautaire. Les conseils municipaux de prévention du crime peuvent jouer un rôle important pour aider les gens travaillant au niveau du quartier à accéder à l'information la plus récente sur les méthodes efficaces. Ils peuvent également contribuer à faire en sorte que l'argent ne soit pas dépensé sur des programmes qui n'auront pas d'effet. Les bénévoles communautaires ont beaucoup de difficultés à trouver les programmes qui correspondent le mieux aux besoins de la collectivité. C'est pourquoi ils se rabattent simplement souvent sur les programmes standard comme Surveillance de quartier ou Opération Identification, même s'ils ne sont pas appropriés. Il est plus facile pour un conseil local de prévention du crime bien organisé, qui est relié à d'autres organismes de prévention, d'être au courant des derniers développements dans la prévention du crime.

5. Assurer la formation

Une des faiblesses constatées lors de l'enquête de 1997 était le manque de formation. Presque tous les répondants ont dit que les planificateurs et les praticiens de la prévention du crime devaient être mieux formés, en particulier sur les techniques de prévention du crime et de résolution de problème. Le manque de connaissance sur la façon de planifier et d'appliquer des programmes utiles de prévention du crime est un thème qui revient constamment tout au long de l'enquête. Tous les répondants voulaient davantage d'information sur les programmes qui ont donné des résultats dans d'autres collectivités.

La complexité de la prévention du crime est rarement reconnue. Pourtant, il s'agit d'une tâche très difficile et ambitieuse. Lorsqu'on a élaboré la stratégie nationale de prévention du crime en Australie, on a d'abord défini les besoins de formation particuliers des praticiens. La plupart des travailleurs de première ligne avaient de l'expérience en développement communautaire, mais n'avaient pas les compétences voulues en analyse de problème et cartographie du crime et ne connaissaient pas les stratégies de prévention. Les conseils locaux de prévention du crime peuvent contribuer à élaborer et à coordonner la formation, idéalement en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce besoin de formation a été explicitement reconnu dans le mandat du Conseil de prévention du crime et de sécurité communautaire de la région de Waterloo : « Le Conseil aura accès aux organisations pertinentes du niveau fédéral et provincial pour suivre des cours de formation et de perfectionnement appropriés, notamment l'échange de nouvelles méthodes innovatrices en matière de sécurité communautaire et de

prévention du crime. À cet égard, le Conseil devient le centre de coordination des données et de l'information à usage local »

6. Veiller à ce que les programmes de prévention du crime desservent les groupes vulnérables

Il arrive souvent que ceux qui ont le plus besoin d'aide sont les collectivités et les groupes qui sont les moins à même d'obtenir des conseils ou un financement. Ils peuvent être trop mal organisés pour se prendre en charge ou ne pas avoir les connaissances voulues sur la planification et l'application des programmes. Les conseils municipaux de prévention du crime peuvent jouer un rôle proactif en déterminant ces besoins et en apportant l'aide là où elle est nécessaire. Parallèlement, il faut élaborer des stratégies de prévention du crime qui reconnaissent et reflètent la diversité. Les programmes doivent tenir compte des différences culturelles et d'autres différences comme la taille de la région et de la collectivité et la composition de la population.

7. Assurer la durabilité des programmes.

La durabilité est un problème important des programmes de prévention du crime. Le financement est souvent accordé pour une période limitée, les bénévoles peuvent déménager, perdre l'intérêt ou s'épuiser. Un organisme central de coordination comme le conseil municipal de prévention du crime peut jouer un rôle vital afin d'offrir la continuité essentielle à l'établissement de programmes durables.

8. Promouvoir la responsabilisation

L'évaluation est une composante importante des programmes de prévention du crime et doit être

encouragée par les conseils. Il faut trouver des moyens d'utiliser les fonds pour offrir des services de sécurité communautaire efficaces. Les programmes doivent donner des résultats : des collectivités et des familles plus saines, une réduction du taux de criminalité, un sentiment accru de sécurité et une plus grande participation communautaire.

Conseils municipaux de prévention du crime : l'expérience européenne

France

Les efforts concertés de prévention du crime sont plus typiques de l'Europe que de l'Amérique du Nord, et plusieurs pays européens ont déjà une expérience approfondie des conseils locaux de prévention du crime. Par exemple, des conseils de ce genre sont au cœur de la stratégie nationale française de lutte contre la criminalité et la détérioration des quartiers défavorisés. Cette stratégie a été mise au point il y a bientôt 20 ans, à la suite d'une augmentation considérable des taux de criminalité et de plusieurs émeutes urbaines. Le gouvernement a établi le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD) auquel participent des ministres et des parlementaires, des maires et d'autres intervenants qui représentent les secteurs privé et bénévole. En-dessous, se trouve le Conseil départemental, qui est organisé au niveau régional et agit largement à titre de corps consultatif pour les organisations de troisième niveau, les Conseils communaux de prévention de la délinquance (King, 1988).

À la fin des années 80, il existait plus de 500 de ces conseils locaux de prévention du crime de troisième niveau. Chacun est présidé par le maire, accompagné de représentants

Le rôle d'un conseil municipal de prévention du crime

Le Groupe de travail sur la sécurité publique de Toronto (1998) a élaboré un plan complet et coordonné à l'intention de la ville de Toronto nouvellement amalgamée. Le plan d'action était articulé autour des éléments suivants :

- consultation avec les citoyens de Toronto;
- les meilleures pratiques à Toronto et dans d'autres villes;
- des partenariats entre la ville de Toronto, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, les organisations communautaires et les citoyens;
- une démarche axée sur les causes qui s'intéresse plus efficacement aux origines plutôt qu'aux symptômes des problèmes.

Ces tâches sont typiques d'un conseil de prévention du crime bien organisé et montrent la nécessité d'une coordination, d'une collaboration avec les citoyens et d'une recherche et mise en place de pratiques exemplaires. À la suite de ces consultations avec la collectivité, le groupe de travail a également reconnu qu'il devait assurer la surveillance et l'évaluation des programmes.

De même, la Commission de prévention du crime de Regina a étudié son mandat détaillé (voir annexe 1) et a décidé de se concentrer sur quatre types d'activité :

- sensibiliser le public au sujet des caractéristiques et des causes du crime et élaborer des stratégies appropriées pour en réduire les effets;
- établir un consensus communautaire en réunissant divers segments de la collectivité;
- faciliter la coopération et l'engagement communautaires en mettant en oeuvre diverses stratégies;
- réunir des données et en rendre compte afin de mesurer les progrès et les résultats.

Ces exemples, et bien d'autres qui seront utilisés tout au long de ce document, montrent que les municipalités qui souhaitent établir des conseils de prévention du crime peuvent apprendre de l'expérience d'autres collectivités.

d'un certain nombre d'organisations gouvernementales et communautaires. Un financement à contrat est accordé aux conseils. Ces contrats encouragent une démarche planifiée en exigeant une analyse des

problèmes de la criminalité dans les collectivités et l'élaboration d'un plan pour y faire face. Selon Waller (1989), la plupart des programmes sont financés par la réaffectation de fonds locaux plutôt que par de

nouveaux fonds. Ces conseils locaux sont un lien vital entre le gouvernement national et ceux qui travaillent à la prévention du crime dans la collectivité.

Bien que les évaluations de l'initiative française soient limitées, Waller a réuni un certain nombre de données qui semblent indiquer que le programme réussit à réduire la criminalité. Le taux national de la criminalité a beaucoup diminué à la suite de la création du CNPD, et les réductions sont marginalement supérieures dans les collectivités qui possèdent des conseils locaux de prévention de la délinquance.

Royaume-Uni

Le gouvernement britannique a récemment investi des sommes très importantes dans la prévention communautaire du crime. Cette politique est mandatée par la Crime and Disorder Act de 1988 (des extraits de la loi se trouve à l'annexe 2) qui oblige les autorités policières et municipales d'Angleterre et du Pays-de-Galles à collaborer entre elles et avec d'autres organismes, comme les autorités de santé et les comités de libération conditionnelle pour prévenir la criminalité. La loi exige également des autorités locales qu'elles incorporent les questions de criminalité et de désordre dans toutes leurs activités de planification. Pour assurer le respect de la loi, les autorités municipales et policières doivent effectuer tous les trois ans une vérification de la sécurité communautaire, en publier les résultats et utiliser ces derniers pour fixer des priorités parmi les problèmes constatés, publier une stratégie de prévention sur les problèmes prioritaires et comprenant des objectifs et des cibles, et surveiller et évaluer les programmes de prévention. Les vérifications du gouvernement

Une vérification de la criminalité et du désordre

En réponse à la Crime and Disorder Act, les municipalités britanniques ont procédé à des analyses approfondies des problèmes. Ces rapports sont très bien conçus et donnent d'excellents exemples pour les autres collectivités. Un rapport publié par le quartier londonien de Hackney illustre bien ce genre de travail. Le rapport commence par une évaluation de la collectivité, y compris sa population et sa structure raciale et ethnique, les taux de chômage ainsi que le niveau économique et les perspectives. On y trouve une carte en couleur qui montre la répartition des principaux crimes dans le quartier ainsi qu'un tableau où l'on compare le taux de criminalité de Hackney avec d'autres parties de Londres. À la suite d'un aperçu des points chauds, on présente une analyse détaillée de chaque type de crime important. En plus de l'information sur les taux et les tendances de la criminalité, le rapport fait état des mesures adoptées pour chaque type de crime, présente une analyse sur la signification des données et propose une méthode de réduction de ce type de crime. Finalement, le rapport propose des mesures prioritaires pour lutter contre la criminalité et le désordre dans la collectivité.

On a largement distribué le rapport dans le quartier et on a fait un sondage sur les priorités des résidents. Le rapport et la réponse des résidents ont servi de base à la stratégie de réduction du crime et du désordre à Hackney. La stratégie renferme des priorités stratégiques. Pour chaque problème prioritaire, on présente un objectif, on fixe une cible de réduction de trois ans, on examine les objectifs à court terme qui contribueront à atteindre les cibles de réduction et on donne la liste des partenaires qui travailleront à ces initiatives.

La vérification de la criminalité et du désordre de Hackney et le plan stratégique qui en résulte sont un bon exemple de la façon dont une collectivité peut planifier la prévention du crime avec rigueur et efficacité. Le présent document aidera votre propre municipalité à accomplir cette tâche importante.

permettent de garantir que chaque autorité locale a fait son travail correctement.

Bien que cette loi soit très exigeante, elle se limite à établir un processus. Le gouvernement a reconnu que c'est aux collectivités elles-mêmes de cerner les priorités et de déterminer les meilleurs moyens de résoudre les problèmes.

ORGANISATION D'UN CONSEIL

La plupart des municipalités canadiennes ne sont pas dotées de conseils officiels de prévention du crime, mais certains dirigeants municipaux ont décidé d'adopter cette méthode pour lutter contre le crime et le désordre.

Les conseils de prévention du crime ont évolué de différentes façons. En 1999, l'enquête sur les municipalités rurales réalisée par la FCM a montré que la formation des conseils était différente dans les petites et les grandes collectivités. Bon nombre des conseils des petites collectivités étaient en fait des comités établis pour assurer un lien entre la police et la collectivité dans le cadre des initiatives de maintien de l'ordre communautaire. Port Hope, en Ontario, est un exemple typique. Un membre de la collectivité a assisté à un séminaire organisé par la Police provinciale de l'Ontario (OPP) qui enseignait à des bénévoles la façon de mettre sur pied des programmes communautaires de maintien de l'ordre dans leur propre collectivité. À la suite du séminaire, cette personne a demandé des volontaires et l'OPP a détaché un agent chargé d'aider à organiser un comité. Dans de nombreuses collectivités, la GRC a récemment organisé des comités de justice réparatrice dont beaucoup s'occupent d'autres questions de justice. Dans les collectivités qui ont répondu à l'enquête de la FCM, plus de la moitié des comités ont été mis sur pied par la police. Bien que ces comités consultatifs soient un élément essentiel du maintien de l'ordre communautaire, ils ne

peuvent pas jouer complètement le rôle d'un conseil municipal de prévention du crime.

Un petit nombre des conseils qui ont répondu à l'enquête ont été mis sur pied par des groupes comme la Chambre de Commerce (Surrey) et le YMCA (Beaconsfield, Québec) dans le cadre de leur contribution au développement communautaire. Dans le reste de cette section, nous verrons comment ont été établis certains des comités plus complexes.

Certains conseils ont été créés par des gouvernements municipaux afin de faire face à une augmentation réelle ou perçue de certains types de crime. Par exemple, un des premiers conseils de prévention du crime, Tandem Montréal, a été créé en 1982 à la suite d'une augmentation des vols avec effraction. Le programme partait du principe qu'il faut trouver des solutions locales à des problèmes locaux. À la suite d'une évaluation du programme en 1987, l'administration municipale a décidé de maintenir le programme et a depuis sous-traité à des groupes communautaires l'organisation des activités de prévention du crime à Montréal. En 1998-1999, environ dix organisations travaillaient avec la municipalité (Bruneau, 1999).

Tandem Montréal a contribué à la vision de la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain qui s'est tenue à Montréal en 1989. De nombreux maires canadiens ont assisté à cette conférence, appuyée par la FCM, et a donné lieu à la création de certains des conseils de prévention du crime les plus efficaces au Canada. La déclaration finale de la conférence, Pour des villes plus sûres, peut encore servir de guide aux municipalités. Les principales conclusions étaient les suivantes :

- La collectivité constitue le pivot de la prévention du crime. Tous les paliers de gouvernement doivent favoriser les efforts communautaires de lutte contre la criminalité.
- Nous devons voir plus loin que le système de justice pénal – police, tribunaux et systèmes correctionnels – si nous voulons prévenir le crime dans nos villes. Notre réponse doit faire partie d'une démarche à long terme qui doit cependant rester sensible aux besoins immédiats.
- Les initiatives de prévention du crime doivent réunir tous les responsables des secteurs du logement, des services sociaux, des loisirs, de l'éducation, de la

L'évolution d'un conseil municipal de prévention du crime

Le conseil municipal de Toronto accorde une grande priorité à la prévention du crime. Ceux qui essaient d'établir leur propre conseil peuvent tirer des leçons de l'évolution du conseil de prévention du crime de Toronto.

En réponse à des préoccupations du public sur la sécurité, en particulier la violence contre les femmes, le conseil municipal de Toronto a créé, en 1989, le Comité pour une ville sûre. Le mandat du comité consistait à prévenir la violence contre les femmes et d'autres groupes vulnérables. Le comité comprenait un conseil de 20 représentants d'organisations communautaires et trois conseillers municipaux. Le comité se réunissait tous les mois et était soutenu par un secrétariat au sein du département de Planification et de Développement de la ville, qui comprenait un employé permanent chargé de coordonner le travail. D'autres employés ont été engagés de façon temporaire ou ponctuelle, alors que des employés de la ville s'occupaient de diverses autres tâches.

Le Comité pour une ville sûre avait trois fonctions principales :

- conseils, en cernant les questions liées à la prévention de la violence et en informant la ville au sujet des politiques et des programmes;
- l'éducation et le développement communautaire grâce à des ateliers et des forums sur les questions de sécurité et au moyen d'expositions, de brochures, de conférences et de conseils généraux à la collectivité;
- l'identification des sources d'information et le lien avec l'information au sein de la ville et dans le monde sur des questions particulières. Le comité possède une bibliothèque ouverte au public sur les collectivités plus sûres, les initiatives de lutte contre la violence, la violence au travail, les agressions sexuelles, les questions de sécurité à la maison, dans les transports et dans les parcs et les questions d'abus.

Ce comité a réussi à influencer la politique municipale et à créer des initiatives de développement communautaire. Le comité est un bon exemple de la façon dont un conseil municipal de prévention du crime peut faire intervenir une grande variété de groupes dans la prévention du crime. Le comité a également établi le cadre nécessaire à une grande diversité de programmes. À l'initiative du comité, le gouvernement municipal a inclus le droit à une ville sûre dans le plan officiel de Toronto. Le conseil municipal a intégré les directives sur la prévention du crime au processus d'approbation des nouvelles constructions, adopté plusieurs règlements municipaux sur la sécurité,

police et de la justice afin de cibler les situations qui sont les foyers de la criminalité.

- Les élus à tous les niveaux doivent exercer un rôle de chef de file politique et assumer la responsabilités de la prévention du crime, sans quoi, notre foi dans la collectivité, la qualité de la vie dans nos villes et les droits de la personne pourraient être menacés.
- La société dans son ensemble doit participer à la prévention du crime. Les dirigeants politiques doivent encourager la solidarité entre les membres des collectivités.

L'expérience de Regina est typique de celle des municipalités qui ont répondu à cette initiative. À la suite de la participation du maire à la conférence, le conseil municipal a approuvé les recommandations, a commandité sa propre conférence et s'est engagé à élaborer une stratégie globale sur la sécurité urbaine.

La conférence locale, qui a eu lieu en avril 1990, a conduit à la formation d'un certain nombre de groupes de travail. Ces groupes ont rendu compte à une autre conférence communautaire, et il a été décidé d'établir un conseil sur la sécurité urbaine et la prévention du crime. Cette initiative a pris fin en 1992 par manque de financement. Au cours des deux années suivantes, une série d'initiatives, notamment le rapport Horner, le plan stratégique du Comité permanent de la FCM sur la sécurité communautaire et la prévention du crime ainsi que la création d'un conseil national de prévention du crime au cours de la Phase I de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime ont suscité un renouvellement de l'intérêt pour la prévention du crime. En 1994, était

encouragé un certain nombre de départements comme celui des parcs à rédiger des plans de sécurité pour leur domaine de responsabilité et mis sur pied un programme de subventions pour financer les programmes de prévention communautaires.

Une des principales raisons de l'efficacité du comité de Toronto est le fait qu'il avait sa place dans la structure du gouvernement municipal. Il semble de plus en plus évident que la prévention du crime n'est pas efficace si elle est laissée à des petits groupes communautaires sous-financés ou à des organes comme la police dont les activités ne sont pas uniquement axées sur la prévention du crime. En intégrant la prévention aux activités normales de la municipalité, les conseillers de Toronto ont fait en sorte qu'elle soit abordée de façon systématique et qu'elle bénéficie des mêmes ressources municipales que d'autres initiatives sur la qualité de la vie. Le comité a également assuré le rôle de chef de file ainsi que la coordination essentielle à une prévention efficace tout en veillant à ce que les solutions soient adaptées aux problèmes locaux et que les collectivités au sein de la municipalité trouvent leurs propres solutions.

La structure de ce comité a été modifiée à la suite de la récente fusion des municipalités. En 1998, le conseil de la nouvelle ville de Toronto a mis sur pied un groupe de travail sur la sécurité communautaire afin de préparer un nouveau plan complet et coordonné sur la sécurité communautaire pour la municipalité élargie.

formé un comité consultatif dont le travail a abouti à la formation de la Commission de prévention du crime de Regina en 1995. La commission est nommée par le Conseil municipal de Regina dont elle relève par le biais du comité exécutif. Le maire préside la commission de 12 personnes. Les membres comprennent également le chef de la police et 10 membres de la collectivité.

Mettre sur pied votre conseil municipal de prévention du crime

Une fois qu'une collectivité a décidé de créer un conseil municipal de prévention du crime, il s'agit de savoir comment organiser ce conseil et quelle forme il doit prendre.

Dans sa publication, *Launching a Community Coalition for Crime Prevention and Safety* le Conseil de sécurité communautaire et de prévention du crime de la région de Waterloo décrit les étapes à suivre pour organiser ce genre de conseil :

- **Obtenir un soutien politique.**

La municipalité doit approuver le conseil et affirmer son engagement à l'égard de son travail. À Waterloo, ce soutien se manifeste par le fait que le bureau du conseil de prévention du crime est situé dans le bureau du directeur général de la région. L'expérience d'autres collectivités a montré que les liens avec le maire, le conseil et d'autres responsables municipaux sont absolument essentiels

au succès d'un conseil de prévention du crime.

- **Entrer en partenariat avec la police.** Dans la région de Waterloo, les corps policiers ont été des partenaires importants mais non les dirigeants du conseil. Le conseil régional de Waterloo a appuyé cette démarche en approuvant la participation de services, d'organismes et de groupes particuliers, en affirmant que ces groupes avaient besoin d'être représentés par des personnes ayant un pouvoir décisionnel et en plaçant des annonces dans les journaux locaux pour recruter des citoyens susceptibles de devenir membre du comité.

- **Obtention de fonds et d'un soutien administratif.** Dans les grandes municipalités, un soutien administratif est essentiel. Ni les élus municipaux très occupés ni les bénévoles ne peuvent assurer la continuité nécessaire à l'élaboration et la mise en place de programmes efficaces. Les petites collectivités ne peuvent pas toujours disposer d'employés à temps plein, mais même là, il est essentiel de s'assurer d'un certain soutien.

Portage la Prairie, une petite municipalité au Manitoba, a jugé très utile d'engager un coordonnateur de la prévention du crime pour coordonner les bénévoles, assurer la liaison avec l'administration et la police, s'occuper des relations publiques, de la formation et de l'éducation communautaires et du Forum de justice communautaire. La ville assume maintenant l'administration de nombreux programmes dont s'occupait autrefois la GRC, notamment Surveillance de quartier, Patrouille de citoyens et Parents-Secours. Le coordon-

nateur collabore étroitement avec les membres du comité des services de police communautaires et peut agir comme personne-ressource auprès du ministre de la Justice provinciale et des députés provinciaux au sujet des questions de prévention du crime. Ces efforts ont permis à Portage la Prairie d'établir une série impressionnante de programmes de prévention.

- **Préparer le terrain.** Dans la région de Waterloo, on a d'abord déterminé les meilleures pratiques en matière de prévention du crime avant de préparer le mandat et engager un coordonnateur.
- **Définir le mandat.** Pour que le conseil puisse fonctionner, il vous faudra penser à des questions comme le mandat du conseil, son orientation stratégique et une description d'emploi pour le coordonnateur. Vous pourrez en trouver des exemples aux annexes 2 à 5 de ce document.
- **Renseignez-vous sur la collectivité et ses problèmes.** Un nouveau conseil de prévention du crime a besoin de temps pour se renseigner sur la collectivité et ses problèmes. En Grande-Bretagne, la nouvelle Crime and Disorder Act prévoit que les municipalités commencent par effectuer une vérification de la criminalité et du désordre. Le service policier de la région métropolitaine de Londres a établi des lignes directrices pour ces vérifications, dont voici les fonctions :
 - déterminer les préoccupations locales au sujet de la criminalité et du désordre et ses conséquences néfastes (y compris la peur et les restrictions apportées à la vie économique et sociale);

- mesurer les risques actuels et ses conséquences néfastes et détecter les nouveaux problèmes;
- prévoir des consultations (notamment gérer les attentes du public en matière de solutions locales à la criminalité et au désordre et leurs effets possibles);
- évaluer les besoins et les vulnérabilités des différents secteurs pour établir en connaissance de cause les priorités, les objectifs et les cibles. Il peut exister des « points chauds » (des endroits où il existe des problèmes multiples qui suscitent un niveau disproportionné de peur dans le public ou d'utilisation des ressources) ou différents groupes de personnes, par exemple les personnes âgées, les femmes, les minorités raciales, les jeunes, etc.;
- déterminer les causes locales de la criminalité et du désordre et les placer en contexte pour que les solutions choisies soient adaptées, bien mises en oeuvre et correspondent aux meilleures pratiques;
- examiner et évaluer les autorités policières, les autorités locales et autres politiques et initiatives qui contribuent à la prévention du crime et du désordre;
- documenter les mesures préventives formelles et informelles existantes, par exemple celles qui font intervenir les programmes de sécurité du transport, la sécurité des centres commerciaux, les gardes des parcs, les inspecteurs de rue et de marché, les gardiens de propriété, les programmes de traitement de la toxicomanie,

- les programmes de médiation et de réparation, les clubs extra-scolaires, les groupes et les organisations de bénévoles. Trouver les personnes et les organismes de la collectivité qui sont les mieux placés pour intervenir;
- établir une base de référence pour les mesures d'intrant, d'extrait et d'impact afin de surveiller et d'évaluer les effets de l'action préventive;
- coordonner la collaboration entre les organismes ayant des objectifs, responsabilités, priorités, échéanciers et rayonnement géographique différents;
- viser une compréhension commune des problèmes et des priorités des organismes partenaires;
- fournir une base factuelle en vue de la participation du public au processus;
- permettre de consigner les réalisations.

Bien qu'il s'agisse d'une longue liste de fonctions, elle permet de souligner le fait que pour être efficace, il faut bien planifier. Sans une connaissance approfondie des problèmes de la collectivité ainsi que de ses forces et de ses faiblesses, les chances de succès du conseil seront limitées. Guidé par un processus de planification rigoureux, vous pourrez analyser vos problèmes de criminalité et de désordre, évaluer ce qui est déjà fait pour aborder ces problèmes et ce qu'il reste à faire, trouver des partenaires communautaires pour exécuter le travail, chercher les ressources et mettre en oeuvre efficacement les programmes adaptés aux besoins de votre collectivité. Dans le reste de ce document, vous apprendrez comment faire en sorte que votre conseil de prévention du

crime agisse avec efficacité pour améliorer la sécurité.

Création d'un conseil de prévention du crime efficace

Vous devez également vous assurer que votre conseil de prévention du crime est bien administré. Les membres viendront inévitablement de divers contextes. Cela veut dire qu'ils apporteront des perspectives différentes et auront des moyens différents de s'exprimer. Il faudra peut-être beaucoup de travail pour qu'un groupe de ce genre puisse travailler ensemble de façon utile. Le Conseil de sécurité communautaire et de prévention du crime de la région de Waterloo a pris bien soin de s'assurer que ses membres pouvaient bien travailler ensemble. On a encouragé chaque membre à parler de ses rôles organisationnel et communautaire avec les autres. Chaque réunion servait en partie à établir un esprit d'équipe et le conseil a tenu plusieurs retraites dans cette perspective. Les membres du conseil ont été également sensibilisés aux différences de pouvoir et de ressources entre les différents membres.

Municipalités rurales et urbaines

Lors du sondage de 1997, on a constaté des différences entre les répondants ruraux et urbains dont les membres des conseils locaux de prévention du crime doivent tenir compte. La plus importante est que les répondants des petites villes sont seulement moitié moins nombreux que les répondants urbains à signaler que les problèmes sont réglés de façon satisfaisante. Cette différence est largement attribuable à l'absence de programmes. Les répondants des

petites villes étaient plus susceptibles que ceux des grandes villes à dire qu'ils n'avaient pas de programmes pour régler des problèmes particuliers. Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les petites villes sont moins susceptibles d'avoir des programmes de lutte contre la criminalité. Premièrement, l'expertise risque de n'être pas aussi présente. Les grandes collectivités peuvent tirer parti d'une grande diversité de ressources, notamment les universités, les organismes gouvernementaux, les services de police et des centaines d'organisations communautaires. Deuxièmement, elles manquent souvent de financement. Les grandes collectivités peuvent plus facilement réaffecter des fonds pour organiser un conseil et se doter du personnel nécessaire pour préparer les demandes de financement des programmes. Les petites collectivités n'ont pas toujours la souplesse budgétaire voulue en raison de la taille de leurs activités et peuvent ne pas avoir des gens d'expérience ayant les antécédents voulus pour préparer des demandes de financement.

La taille n'est pas toujours un handicap, puisque l'enquête de 1997 a révélé que les zones rurales étaient plus susceptibles que les petites villes d'avoir des programmes répondant à leurs besoins. Mais les résultats ont montré que les conseils locaux et les autres ordres de gouvernement doivent veiller à ce que l'expertise et les ressources ne soient pas destinées uniquement aux grands centres de population.

Structure

Il n'existe pas de modèle de conseil municipal de prévention du crime unique. Mais l'expérience laisse à penser qu'un conseil de prévention

du crime efficace doit relever directement du conseil municipal, qu'il doit avoir suffisamment de personnel et d'autres ressources fournies par la municipalité et qu'il doit comprendre des membres du public ainsi que des membres du conseil municipal et des représentants des organismes qui ont un intérêt dans les problèmes de criminalité et de désordre. Un rapport du gouvernement du Québec (Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, 1999) énonce clairement qu'il est essentiel que le conseil municipal participe directement par le biais d'un de ses comités permanents afin d'assurer un lien avec les décideurs.

Financement

Idéalement, votre conseil de prévention du crime doit être financé de la même façon que les autres services municipaux. Dans certaines collectivités canadiennes, la municipalité finance le personnel, les dépenses de bureau et certains projets. Ce financement de base contribue largement au succès du conseil de prévention du crime car il lui permet de se consacrer entièrement aux programmes. Mais il existe certains conseils dynamiques qui ne disposent pas d'un financement municipal continu. Certains d'entre eux, notamment le Centre de prévention du crime d'Ottawa-Carleton, peuvent obtenir des fonds de fonctionnement de sources privées. Les fondations, les banques, les compagnies d'assurance, les petits centres commerciaux et les associations de gens d'affaires sont des sources possibles de fonds privés. Certains conseils recueillent également des fonds au moyen des bingos, de loteries ou d'autres événements.

Le Centre national de prévention du crime est une source de fonds potentielle importante pour les groupes communautaires. Le Centre possède trois programmes de financement :

- Le Programme de mobilisation des collectivités
- Le Programme de partenariats en prévention du crime
- Le Fonds d'investissement dans la prévention du crime

Vous trouverez davantage de renseignements sur ces programmes auprès du Centre national de prévention du crime ou sur son site Web au www.crime-prevention.org/index.html. Le Centre fournira une formation, lorsque cela est possible, pour répondre aux besoins des groupes qui n'ont pas beaucoup d'expérience dans la demande de financement.

PLANIFICATION DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DU CRIME

Le principal rôle du conseil de prévention du crime local est de planifier et de coordonner les programmes municipaux de prévention du crime. L'expérience de nombreuses collectivités a montré que cela n'est possible que si ces tâches sont abordées de façon systématique. Dans cette section, nous verrons la nécessité de bien planifier et présenterons un modèle de planification qui vous aidera à réussir.

Nécessité d'une démarche planifiée

La **planification** est la clef du succès de la prévention. Pour pouvoir réduire le crime et la crainte du crime, il faut élaborer des stratégies au moyen d'une planification systématique qui commence par une analyse attentive du problème. Il s'agit donc d'aborder les problèmes de votre collectivité d'une manière logique et systématique. Élaborez des programmes qui répondent aux besoins de votre collectivité et en suites évaluez ces programmes afin de déterminer s'ils sont efficaces.

La planification comporte plusieurs avantages. Premièrement, on peut utiliser le peu de ressources dont on dispose pour régler les problèmes les plus graves. Deuxièmement, les activités des différents organismes concernés peuvent être coordonnées. Troisièmement, il est plus facile d'évaluer les résultats lorsque les activités sont axées sur des problèmes clairement définis. La figure 1¹ propose un modèle de planification,

de mise en oeuvre et d'évaluation qui permet d'identifier systématiquement les problèmes, de faire correspondre les solutions à ces problèmes et d'évaluer les résultats.

Étape 1 :

Déterminer et décrire les problèmes de la collectivité. Il s'agit de la phase de la phase de la recherche. On se base sur les statistiques de la criminalité et sur les consultations communautaires pour définir les problèmes liés au crime dans leur contexte communautaire, pour établir les priorités et pour décrire les aspects clés de ces problèmes prioritaires au moyen d'une analyse détaillée de la criminalité. Cet exercice permet d'énoncer clairement les problèmes à aborder. Idéalement, vous procéderez en trois étapes pour analyser les problèmes. Vous commencerez par décrire toute la gamme des problèmes liés au crime d'une manière suffisamment détaillée pour pouvoir en évaluer la gravité relative. Deuxièmement, vous établirez des priorités entre ces problèmes et troisièmement, vous

analyserez ces problèmes prioritaires en détail avant de commencer à élaborer des solutions.

Produit final : Un énoncé décrivant de la manière la plus détaillée possible le problème particulier qui se pose dans votre collectivité.

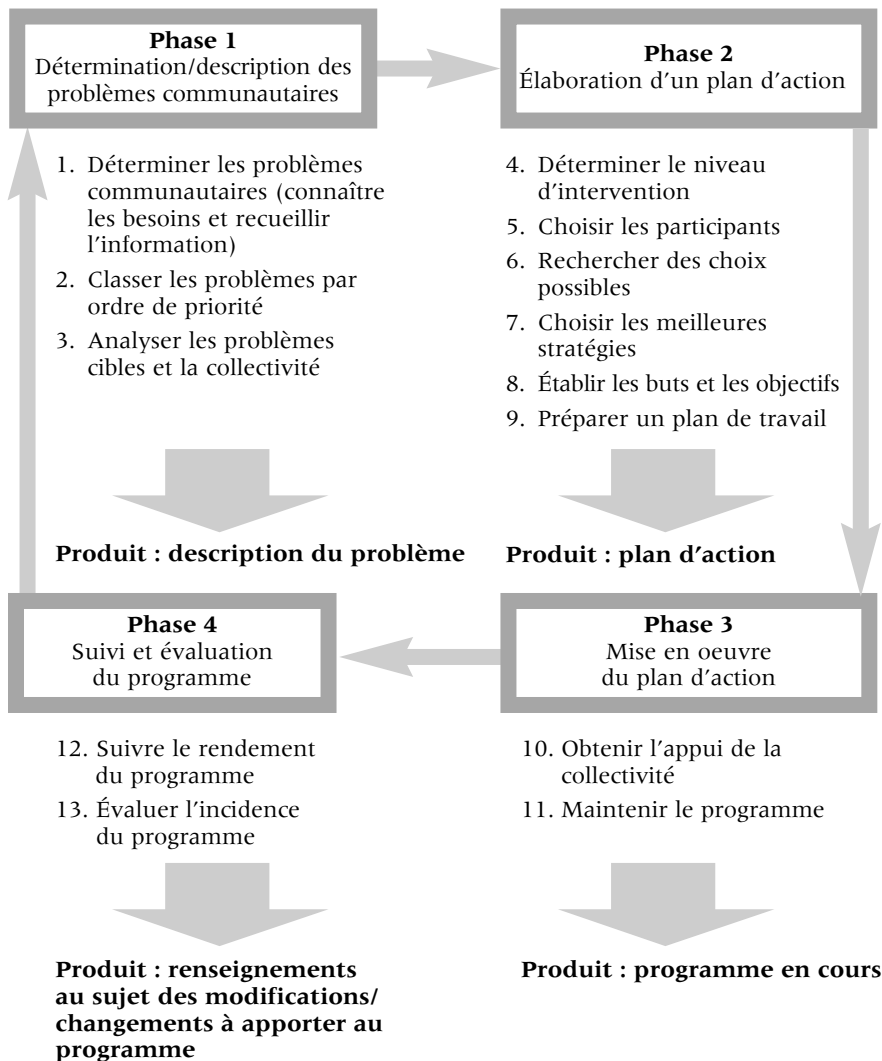
Étape 2 :

Élaboration d'un plan d'action.

Il s'agit de la phase de la planification stratégique. Votre conseil de prévention du crime établira une liste des approches les plus prometteuses et notamment désignera les participants éventuels, fixera les objectifs, établira les indicateurs de réussite et choisira entre différentes stratégies. Vous pouvez choisir entre de nombreux types de stratégie. Votre programme peut comporter quelques-unes ou la totalité des cinq principaux types de stratégie : développement social (compétences parentales, cercles de guérison, programmes scolaires); action communautaire (Surveillance de quartier, patrouilles de citoyens); action de la police (patrouilles à pied ou à bicyclette, bureau communautaire,

¹ Pour plus de détails sur ce modèle de planification, voir Pour un Canada plus sûr : manuel de prévention communautaire du crime. Ottawa : ministère de la Justice, 1996. Un modèle très semblable est présenté dans Sécurité dans les milieux de vie, Québec : Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, 1999.

Un modèle communautaire pour la résolution des problèmes



surveillance); techniques situationnelles (systèmes de tarif exact, zonage, marquage des pièces de véhicule); et aménagement (renforcement des cibles, disposition des rues). Il est important de ne pas choisir les solutions de façon mécanique mais plutôt de les adapter au problème particulier que vous voulez régler. Les programmes prêts à l'emploi ne réussissent pas à moins qu'ils répondent à la situation particulière de votre collectivité.

Votre stratégie doit également tenir compte de la façon précise dont l'intervention atteindra vos objectifs énoncés et du concept de dosage –

quel degré d'intervention sera nécessaire pour atteindre ces résultats.

Produit final : Un plan d'action détaillant la stratégie que vous utiliserez ainsi qu'un énoncé des buts et des objectifs et un plan de travail détaillé.

Étape 3 :

Exécution du plan d'action. Il s'agit de la phase où vous passerez à l'action. Votre conseil déterminera le rôle des participants, obtiendra la collaboration nécessaire des organismes qui y prendront éventuellement part, et déterminera comment

poursuivre votre programme au cours des années à venir.

Produit final : Un programme fonctionnel

Étape 4 :

Contrôle et évaluation du programme. Il s'agit de la phase de l'évaluation. Au fur et à mesure que vous franchissez les différentes étapes du programme, vous devez veiller à ce que la mise en oeuvre se fasse correctement et dans les délais prévus. Cet exercice s'appelle l'évaluation du processus. Il faudrait également procéder à une évaluation de l'incidence afin de vérifier si le programme a eu un effet quelconque sur la situation. Le degré de succès de votre plan d'action dans la collectivité vous aidera à déterminer l'approche à utiliser sub-séquentement pour résoudre les mêmes problèmes ou des problèmes semblables. L'évaluation de l'incidence fait également intervenir un élément de responsabilisation dans le processus, en ce sens que les participants savent que les résultats de leurs efforts seront mesurés.

Produit final : Une évaluation des programmes.

En qualité de membre d'un conseil de prévention du crime municipal, vous devez participer directement à la planification. Mais si ces tâches sont effectuées par d'autres – éventuellement par des groupes communautaires locaux – vous devez vous familiariser avec le processus de planification afin de jouer votre rôle de coordinateur, de conseiller ou de bailleur de fonds. Le nouveau conseil de prévention du crime peut avoir un effet immédiat simplement en veillant à ce que les programmes communautaires soient bien planifiés et mis en oeuvre. Le processus de planification doit commencer par une définition soignée du problème.

DÉTERMINATION DES PROBLÈMES

La première phase de tout programme de prévention du crime est le diagnostic des problèmes communautaires. Vous devez comprendre les problèmes et le contexte dans lequel ils se produisent, vous pourrez les prévenir. Avec des renseignements détaillés sur un problème, il est relativement facile de trouver des solutions. Comme pour bon nombre d'activités, mieux vous êtes préparé, plus vous avez de chances de réussir.

Prenons l'exemple de deux villes. Dans la première, le rapport de police annuel montre que 1 100 vols ont été perpétrés l'année précédente, soit une augmentation de 15 p. 100. Préoccupés par une hausse d'un crime très grave, les planificateurs utilisent cette information pour mettre en oeuvre plusieurs programmes généraux de prévention des vols dans toute la ville. Mais comme ces programmes visent des types de vol très particuliers et ne peuvent être appliqués que superficiellement à l'échelle de la ville, il est peu probable qu'ils auront un impact réel.

Comparons avec une ville qui possède un bon système de gestion de l'information et découvre que depuis deux mois, il y a eu 75 vols de sacs à main au centre-ville. Les analystes de la criminalité déterminent que la plupart des victimes étaient des personnes âgées qui attendaient l'autobus près de deux grandes cliniques médicales. La plupart des vols se sont produits en semaine entre 15 h 30 et 16 h 30. Les sources laissent à penser que les suspects sont des élèves d'une école secondaire du centre-ville.

Vous pouvez voir à quel point il est plus facile de planifier des programmes efficaces avec le genre d'information détaillée contenu dans le deuxième exemple. Dans le premier cas, les planificateurs auraient de la difficulté à savoir ce qui serait efficace, mais dans le deuxième, on pourrait rapidement établir une variété de stratégies de prévention possibles qui cibleraient précisément un problème particulier.

Comment analyser vos problèmes de criminalité et de désordre dans votre collectivité

L'analyse des problèmes de criminalité et de désordre comporte plusieurs étapes. Ces étapes sont présentées ici et analysées plus en détail dans le reste de la section.

Sommaire :

Étape 1

Déterminer les problèmes qui se posent dans votre collectivité.

À cette fin, vous devez trouver les sources d'information appropriées et recueillir et analyser le plus de renseignements possibles de ces

sources. Les tâches particulières à l'étape 1 sont les suivantes :

- Décrire votre collectivité (géographie/intérêt)
- Décider qui doit participer à la planification
- Rechercher des sources d'information
- Obtenir une mesure des problèmes et de leur impact sur la collectivité

Étape 2

Déterminer les problèmes les plus importants. À l'aide de ces données, vous devez décider des problèmes à cibler, en fonction de leur importance pour la collectivité et des possibilités de les atténuer. Les tâches de l'étape 2 sont les suivantes :

- Dresser la liste des problèmes de votre collectivité en matière de criminalité et de désordre
- Préparer une matrice d'établissement des priorités
- Déterminer les priorités de prévention

Étape 3

Analyse des problèmes relevés et du contexte communautaire.

Si vous obtenez suffisamment de détails sur la nature des problèmes et sur les forces et les faiblesses de la collectivité, vous pourrez élaborer des programmes de prévention efficaces. Les tâches de l'étape 3 sont les suivantes :

- Procéder à une analyse détaillée du ou des problèmes prioritaires
- Procéder à une analyse de la collectivité dans laquelle se produisent les problèmes prioritaires. Cela doit comprendre une analyse des caractéristiques physiques et sociales de la collectivité.
- Cette étape donnera lieu à un énoncé de problème qui constituera la base de votre travail de conception et de mise en oeuvre des programmes de prévention.

Discussion détaillée des approches

ÉTAPE 1 : DÉTERMINEZ LES PROBLÈMES DE VOTRE COLLECTIVITÉ

Il existe de nombreuses sources d'information sur la criminalité. Chacun comporte un certain nombre de faiblesses, c'est pourquoi vous devez essayer d'utiliser autant de sources que possible.

Statistiques des organismes officiels

La source de données sur la prévention du crime la plus largement utilisée est celle des rapports de police sur les incidents criminels. Les planificateurs de la prévention du crime peuvent utiliser cette source d'information pour déterminer les tendances au fur et à mesure et agir de façon proactive.

On peut surveiller les modèles locaux pour déterminer le moment où la criminalité commence à dépasser les niveaux « normaux » et comparer avec des modèles urbains afin de déterminer les secteurs à forte criminalité que l'on peut cibler. On peut également utiliser les données des organismes de services sociaux.

Consultation de la collectivité

Les membres de la collectivité sont une importante source de données sur la criminalité. En plus de vous fournir de l'information pour votre planification, cette consultation à ses débuts contribuera à la participation de la collectivité à l'étape de la mise en oeuvre. Les gens participent plus facilement à des programmes si l'on a tenu compte de leur opinion au moment de la planification. L'expérience montre que si vous décidez d'appliquer des programmes sans consulter ceux qui seront touchés, ces programmes sont voués à l'échec.

Il y a bien des raisons pour lesquelles les statistiques officielles de la police sur la criminalité ne comprennent pas nécessairement tous les renseignements requis pour définir les problèmes d'une collectivité donnée. Des enquêtes dans lesquelles on demandait aux répondants s'ils avaient déjà été victimes d'un crime ont révélé que les gens déclarent moins de la moitié de tous les crimes à la police. Par conséquent, il est important de consulter les gens sur cette question pour pouvoir brosser un tableau plus complet de la criminalité dans la collectivité. Nous savons également que la peur de la criminalité peut inciter les gens à déménager ou à s'isoler des autres membres de la collectivité, et que le degré de peur ne correspond pas toujours au niveau de criminalité. Ainsi, vous voudrez peut-être questionner les

gens sur la crainte que la criminalité leur inspire.

Il existe plusieurs moyens d'obtenir de l'information de la collectivité : enquêtes officielles, entrevues de personnes clés, audiences publiques, groupes de travail et commissions. On peut également collecter de l'information utile auprès des médias et d'organisations comme les organismes de planification, les services de logement, les agences de services sociaux, les écoles et les services d'éducation et de travaux publics.

Vérification de la sécurité communautaire

Les vérifications de sécurité sont de plus en plus utilisées comme outil de planification. Pour effectuer une vérification de sécurité, on procède à une inspection visuelle d'une partie de la collectivité. Cela peut se faire avec un groupe de membres de la collectivité et représenter un moyen de les faire participer aux programmes qui suivront. Le comité Winnipeg Safe a produit une brochure qui contient une liste de contrôle d'une vérification, notamment :

- Impressions générales du quartier
- Éclairage
- Angles de vue
- Endroits possibles pour une agression
- Isolement – y a-t-il des gens autour ou à portée d'oreille?
- Possibilités de fuite
- Détecteurs de mouvement
- Utilisation des terres dans le voisinage
- Signalisation
- Conception générale
- Facteurs qui rendent l'endroit plus humain (graffitis, vandalisme, abandon)
- Entretien
- Améliorations nécessaires

Le Groupe de travail sur la sécurité communautaire de Toronto (1999) a récemment recommandé la tenue de vérifications de sécurité dans tous les quartiers. Il a recommandé que le personnel municipal soit formé pour aider les collectivités à réaliser les vérifications, que du personnel soit affecté à la coordination des recommandations découlant de la vérification et que l'on publie un guide de vérification de la sécurité qui soit affiché sur l'Internet pour le rendre facilement accessible. Ces recommandations donnent à la municipalité la responsabilité d'apporter des changements et permettraient d'éviter que les vérifications de sécurité n'aient pas suffisamment d'impact, comme c'est fréquemment le cas, car elles sont réalisées par des groupes qui n'ont pas le pouvoir d'apporter les changements suggérés par la vérification.

ÉTAPE 2 : DÉTERMINEZ LES PROBLÈMES LES PLUS IMPORTANTS

Nous devons déterminer les problèmes afin de **fixer les priorités**. Les ressources sont toujours trop limitées pour aborder tous les problèmes en même temps. Par conséquent, une partie de la planification doit comprendre l'établissement de priorités pour orienter les étapes ultérieures de la planification et de la mise en oeuvre. Il sera difficile de décider de limiter vos activités à ces priorités, mais si vous ne le faites pas, vos efforts seront éparpillés et n'auront pas ou peu d'impact. De même, vous affecterez des ressources limitées de façon plus judicieuse si vous prenez soin d'établir des priorités. Par exemple, une récente évaluation du Programme pour des villes plus sûres en Grande-Bretagne a constaté qu'il en coûte trois fois plus

cher d'empêcher les vols dans les zones à faible risque que dans les zones à haut risque. Par conséquent, vous réussirez à réduire davantage la criminalité avec l'argent que vous aurez investi si vous choisissez avec soin vos priorités.

Fixer les priorités n'est pas un travail machinal. Par exemple, quelle importance faut-il accorder à une infraction accompagnée de violence, où des blessures sont causées, où les résultats obtenus par le système de justice pénale (c.-à-d. la police, les tribunaux, etc.) sont médiocres et où les chances d'améliorer la situation sont faibles, par rapport à une infraction contre les biens, où le niveau de crainte de la collectivité est élevé, où les biens sont récupérés et où les chances d'améliorer la situation sont grandes? La seule réponse : l'expérience et le jugement de votre équipe de planification, alliés à une bonne connaissance de la collectivité et de ses préoccupations, sont essentiels à la prise de décisions judicieuses. Il n'existe aucune règle bien établie que vous pourriez suivre pour déterminer les priorités. Dans la mesure où il s'agit d'un processus subjectif, les priorités seront différentes selon les gens et les collectivités. Mais il est important de fixer des priorités pour vous donner l'orientation essentielle à l'implantation de programmes efficaces.

ÉTAPE 3 : ANALYSEZ VOS PROBLÈMES CIBLES ET VOTRE COLLECTIVITÉ

La première étape de l'analyse des problèmes peut être considérée comme une vaste étude superficielle de votre collectivité alors que cette étape-ci est une étude ciblée et approfondie qui vous permettra d'obtenir des renseignements plus détaillés sur les habitudes criminelles

et sur la collectivité qui vous permettront de trouver des solutions adaptées. Cette étape comprend deux phases :

Analyse de la criminalité

Pour concevoir de bons programmes, vous devez recueillir toute l'information possible sur vos problèmes cibles. Vous devez, entre autres, prendre en considération les facteurs suivants : caractéristiques des cibles ou des victimes, caractéristiques des délinquants, moment où les infractions sont commises, le rôle de l'alcool et de la drogue, mode de perpétration des crimes. (m.o.), emplacement et tout autre occasion particulière susceptible de contribuer aux infractions. Il se peut que vous ayez déjà recueilli, pendant l'étape de la définition des problèmes, une partie des renseignements dont vous avez besoin pour analyser en détail vos crimes cibles. Cependant, il faut d'habitude faire des recherches supplémentaires pour rassembler ces données. Dans le cadre de cette démarche, vous devrez faire appel aux analystes de la criminalité qui travaillent pour la police et à votre propre connaissance du milieu. En vous fixant des priorités claires et en vous fondant sur une description rigoureuse du problème, vous augmenterez de beaucoup vos chances de mettre sur pied un programme de prévention efficace.

Analyse du milieu

Pour bien planifier les mesures de prévention, il faut disposer non seulement de statistiques sur la criminalité et de renseignements provenant de la collectivité, mais aussi de données sur les caractéristiques physiques et sociales du milieu. Il importe d'avoir cette information à la fois pour bien comprendre les problèmes locaux et pour élaborer des solutions. L'information sur le

Tableau 1 : ILLUSTRATION DU CADRE DE LA QUALITÉ DE VIE (QDV) : MESURES ET INDICATEURS

Capital humain	Niveau de vie	Qualité de l'emploi	Qualité du logement	Tension sociale	Santé collective	Sécurité municipale	Participation communautaire
Tranches d'âge	INV1	Taux d'emploi et de chômage	Revenu médian/coût médian logement	% familles monoparentales	Mortalité infantile	Délinquance juvénile par 100 000 habitants	Participation électorale
Croissance de la population	INV2	Emploi permanent, temporaire et travail indépendant en % de la population	% locataires payant 30 % ou plus du revenu en loyer	% familles à faible revenu	Faible poids à la naissance	Crimes violents par 100 000 habitants	Dons de charité
Multiculturalisme, immigrants et minorités visibles	Évolution du revenu familial	Familles l'assurance-emploi ou l'assistance sociale (% des contribuables)	Loyer médian en % du revenu médian	Naissances par 1 000 adolescentes	Mortalité prématurée/ cause	Crimes matériels par 100 000 habitants	Dons à Centraide par habitant
Migration: intranationale et internationale	Coût du transport public en % du salaire minimum	Salaire médian, par sexe et âge	Logements vétustes en % du parc	Taux de suicides par 100 000 habitants	Morbidité hospitalière/ cause	Sentiment d'insécurité sur voie publique*	Tirage des quotidiens
Taux de remplacement de la main-d'oeuvre	Contribution des prestations au revenu, par source	Chômage à long terme	Recettes de taxes résidentielles par habitant	Sans-abri*, enfants en tutelle* appels crise*	Jours travail perdus pour maladie/ invalidité	Blessures accidentelles par 100 000 habitants	Recyclage, kg par habitant, par an
Niveaux d'instruction		Revenu d'emploi en % de tous les revenus	Ventes immobilières par habitant	Faillites des particuliers et sociétés			
Littératie							

*Note : Des données fiables pour ces indicateurs ne sont pas encore disponibles
 Source : Système de rapports de la FCM sur la qualité de vie, 1999.

milieu est particulièrement importante quand on cherche à prévenir le crime par la mise en place de programmes de développement social conçus pour apporter certains changements dans la collectivité.

Statistique Canada dispose de données sur bon nombre des caractéristiques du milieu qui sont susceptibles de vous intéresser. Vous pouvez aussi obtenir l'information nécessaire de nombreuses autres sources, dont les urbanistes, les conseils municipaux et les enquêtes

communautaires. Vous pouvez aussi, bien sûr, exploiter votre propre connaissance du quartier. Vous devez réunir des données sur les **caractéristiques physiques** : type et état des résidences, apparence du quartier, transport et circulation, taille et densité de la population et nature et concentration des entreprises et des industries. Vous devez également connaître les **caractéristiques sociales** de votre collectivité: âge, sexe, condition socioéconomique, race et origine ethnique, composition des ménages, stabilité,

activités des jeunes et communication dans le quartier. Vous trouverez à la figure 2 un exemple de renseignements sur la collectivité qui vous sera utile. Il s'agit des mesures et des indicateurs utilisés par la Fédération canadienne des municipalités pour évaluer la qualité de la vie. Ces mesures vous fourniront une analyse très complète de votre collectivité, ce qui vous permettra de planifier et d'appliquer des programmes efficaces pour faire face aux problèmes de la criminalité.

Énoncé du problème

À la fin de l'étape de définition du problème du processus de planification, vous obtiendrez un **énoncé du problème** qui sera à la base de votre travail ultérieur. Votre énoncé de problème doit comprendre autant de renseignements que vous pouvez sur la nature et la portée du problème que vous avez ciblé et sur le contexte communautaire. Cette étape de la planification vous sera très utile plus tard, car il est plus facile de préparer des programmes une fois que l'on connaît les dimensions du problème.

Évaluation des besoins communautaires

La Commission de la prévention du crime de Regina (1998) a effectué une évaluation des besoins de North Central, qui est un quartier défavorisé dont le taux de criminalité avec violence est six fois supérieur à la moyenne de la ville. La Commission a déterminé les tendances suivantes :

- Les 25 à 29 ans représentent le groupe d'âge le plus important de North Central
- Les enfants de zéro à 4 ans viennent en deuxième position
- La proportion la plus importante des résidents autochtones de Regina habite dans North Central
- Presque 75 p. 100 des Autochtones de North Central ont moins de 30 ans
- Un nombre élevé de femmes âgées vivent seules
- Le nombre des locataires augmente par rapport aux propriétaires
- Il existe un nombre élevé de propriétaires absents et de lots résidentiels vacants

La connaissance de cette situation est précieuse pour déterminer le type de programmes nécessaires pour améliorer la sécurité pour les résidents de North Central. À Regina, l'accent sera mis sur l'intervention précoce et les programmes de prévention pour les jeunes Autochtones associés à des activités de développement communautaire.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION

Une fois qu'on a cerné un problème prioritaire et qu'on l'a bien délimité, l'étape suivante consiste à tracer un plan d'action. L'équipe de planification déterminera les moyens les plus susceptibles de corriger le problème. Il faudra, entre autres, choisir les participants potentiels, fixer des buts, s'entendre sur les indicateurs de réussite et faire un choix entre différentes stratégies. Le fruit de cette démarche sera un plan d'action décrivant la stratégie que vous entendez suivre.

Choisir le niveau d'intervention

Vous devez déterminer qui est le mieux placé pour s'attaquer aux problèmes prioritaires que vous avez définis. Les programmes peuvent être d'envergure nationale ou provinciale; ils peuvent aussi être appliqués à l'échelle d'une ville ou d'un village, d'une municipalité rurale, d'un quartier, d'un pâté de maisons, d'un groupe ou d'un individu. Par exemple, on peut prendre plusieurs moyens pour réduire les introductions par effraction : changer le code du bâtiment provincial ou national, instaurer le programme du sceau de confiance des constructeurs d'habitations, créer des comités de surveillance de quartier, renforcer les mesures de sécurité dans les résidences, offrir aux jeunes de meilleures possibilités d'emploi et d'études, et augmenter la fréquence des patrouilles policières. Le niveau d'intervention que vous choisirez dépendra de la nature du problème à résoudre et du temps et des ressources dont vous disposerez.

Choisir les participants

Après avoir déterminé le niveau d'intervention, il faut déterminer quelles personnes devraient participer à la planification et à la mise en oeuvre des mesures de prévention. Certaines personnes auront déjà participé aux étapes précédentes du processus. Si on a créé un comité directeur ou un comité de planification pour cerner les problèmes, des membres de ce comité peuvent faire partie de l'équipe qui sera chargée de poursuivre le travail.

Votre conseil de prévention du crime assurera une certaine continuité dans l'application des divers programmes. Mais pour chaque problème ou projet, il faudra faire intervenir une coalition de tous ceux qui ont un intérêt dans le problème et la capacité de contribuer à le résoudre. Ces coalitions seront fluides – des personnes différentes participeront à des moments différents et certains participants peuvent changer lorsqu'un projet prend une nouvelle direction.

Au moment d'engager des participants, n'oubliez pas les organismes dont la prévention n'est pas nécessairement le principal objectif, mais qui ont des programmes qui influent sur la criminalité. Il s'agit des écoles, des groupes de jeunes, des groupes de femmes, des organismes anti-pauvreté, etc. Essayez de penser à la prévention du crime comme à une progression de collectivités en santé à des familles en santé à des personnes en santé. Cette façon de voir la prévention du crime montre la nécessité d'une large participation en partenariats qui doit faire partie de tout conseil de prévention du crime.

Le rôle des dirigeants communautaires

Le conseil de prévention du crime est le moyen par lequel les dirigeants civiques et communautaires aident leur collectivité à réduire la criminalité. Certains de ces dirigeants siégeront à votre conseil, et vous devez essayer d'obtenir l'aide d'autres personnes pour des projets et des programmes particuliers. Une

étude réalisée aux États-Unis par la National League of Cities a documenté le rôle des dirigeants des collectivités qui ont permis de réduire les taux de criminalité (Conseil national de prévention du crime, 1999). Les rôles joués par les dirigeants de ces collectivités étaient les suivants :

- Ils représentent l'esprit de civilité, de coopération et d'ouverture au changement qui donne le ton aux discours publics et à la résolution des problèmes;
- Ils utilisent le pouvoir de leur bureau pour faire comprendre l'importance vitale de la prévention du crime, les tâches de développement de la conscience communautaire et la participation généralisée des citoyens;
- Ils contribuent à formuler les processus et les programmes qui mobilisent les collectivités pour résoudre ces problèmes et trouver des solutions;
- Ils utilisent les compétences de constitution d'équipe pour établir la confiance et la communication et résoudre les conflits.

Le leadership est un élément important, mais les dirigeants municipaux ne peuvent pas faire le travail eux-mêmes. Le conseil local de prévention du crime est donc nécessaire pour concrétiser les idées de la collectivité et des dirigeants et prendre les mesures qui réduiront la criminalité.

Fixer les buts et les objectifs

Vous devez établir des buts et des objectifs afin d'orienter la mise en oeuvre des programmes et d'avoir une base d'évaluation. Ces termes

peuvent avoir de nombreuses définitions mais, dans le cas présent, but désigne l'objet final d'un programme (p. ex. réduire la fréquence des introductions par effraction dans notre collectivité de 10 p. 100 d'ici décembre) et objectif désigne toute cible précise à viser pour atteindre les buts (p. ex. inscrire 75 p. 100 des maisons d'un pâté de maisons au programme de Surveillance de quartier d'ici le 1^{er} juin). Il importe de fixer des objectifs réalistes en ce qui concerne les résultats et les dates. Pour le moral des participants, qui sont pour la plupart des bénévoles, il vaut mieux dépasser des buts modestes que de rater des buts plus ambitieux.

Les buts ont plusieurs utilités. Ils constituent une base sur laquelle vous pouvez vous fonder pour affecter les ressources à vos problèmes prioritaires et ils permettent de clarifier et d'orienter votre travail ainsi que de contrôler les progrès accomplis.

Votre énoncé d'objectif doit être aussi et clair que possible. Il doit également préciser les cibles de réduction de la criminalité. Sinon, vous ne pourrez pas mesurer le succès de vos efforts. Vos objectifs doivent avoir les caractéristiques suivantes : spécifiques et précisément définis, mesurables, atteignables, réalistes et comporter un échéancier.

Malheureusement, les conseils de prévention du crime définissent leur succès en termes de processus plutôt que de résultats. Par exemple, une municipalité canadienne dresse la liste de ses objectifs annuels de la façon suivante : sensibiliser davantage le public au Bureau de

prévention du crime en encourageant les citoyens à participer davantage aux programmes préventifs de maintien de l'ordre; créer des possibilités permettant aux citoyens intéressés de contribuer à prévenir la criminalité; mieux sensibiliser le public au programme par le biais du Bureau de prévention du crime et des médias et établir des liens permanents permettant à la ville, à la police et aux citoyens de se regrouper pour promouvoir la sécurité publique dans la ville. Bien qu'il s'agisse d'éléments positifs, ce sont des questions organisationnelles qui n'ont rien à voir avec la prévention du crime. À comparer avec certains objectifs énoncés dans le plan stratégique de Hackney, en Grande-Bretagne :

- réduction ciblée de la criminalité juvénile;
- augmentation du nombre des personnes adressées aux services pour réduire l'utilisation des drogues et de l'alcool;
- diminution du nombre de vols dans les rues de 25 p. 100 sur trois ans;
- réduction de 25 p. 100 des vols avec effraction; augmentation à 75 p. 100, sur trois ans, des déclarations de violence familiale et améliorer les services aux victimes et s'assurer que les incidents de harcèlement racial et non racial et d'intimidation dans un quartier soient signalés et que soit mis en place un éventail complet de services de prévention du crime pour réduire ces infractions.

Les cibles particulières du plan de Hackney permettent d'évaluer plus facilement le succès des efforts de prévention du crime et de les poursuivre. Tout comme les entreprises

qui fixent des cibles de profit pour poursuivre leurs activités et mesurer leur succès, les planificateurs de la prévention du crime doivent également vérifier si leurs programmes préviennent effectivement la criminalité.

Choix des stratégies

Nous avons déjà vu que des programmes comme Surveillance de quartier et Opération Identification sont souvent mis en oeuvre dans les collectivités sans planification ou presque. Dans certains cas, ces programmes sont efficaces, mais le meilleur moyen d'obtenir des résultats positifs est de choisir des stratégies de prévention adaptées aux problèmes et à la collectivité.

Nous verrons dans le prochain chapitre l'information sur les résultats positifs en matière de prévention du crime qui peuvent vous aider dans vos propres activités. Une fois que vous aurez choisi les stratégies, vous aurez besoin d'objectifs précis et d'un plan d'action pour relier les stratégies à l'objectif. Finalement, vous aurez besoin d'un plan de travail pour vous aider dans la mise en oeuvre.

LES PROGRAMMES EFFICACES DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

Il existe des milliers de moyens de prévenir la criminalité, il est donc impossible de tous les énumérer.

La question importante à se poser pour chacun d'eux est de savoir s'ils fonctionnent et dans quelles conditions. Ceux qui sont prêts à planifier avec soin et à choisir les programmes qui correspondent le mieux aux conditions particulières de leurs collectivités peuvent être certains que leurs efforts seront productifs. Mais vous devez choisir avec soin vos stratégies.

Les programmes qui fonctionnent dans un contexte ne fonctionneront pas nécessairement dans un autre. De même, certains programmes ont des qualités spécifiques qui expliquent leur réussite. Plus tard dans ce chapitre, nous parlerons du programme préscolaire très positif de Perry. Le succès de ce programme d'éducation de la petite enfance pourrait laisser croire que n'importe quel programme d'éducation de la petite enfance aura un impact positif sur la criminalité et la délinquance, mais ce n'est pas le cas car il existe d'autres programmes qui ne réussissent pas aussi bien.

Facteurs de criminalité

Pour bien comprendre les différents types de stratégie de prévention, il faut savoir que trois facteurs sont nécessaires pour qu'un crime se produise :

- Un délinquant motivé
- Une cible appropriée
- L'absence de surveillance

Si l'un de ces facteurs est modifié, le crime peut être prévenu. La plupart des stratégies de prévention que vous connaissez font intervenir une surveillance accrue et rendent les cibles moins attirantes ou accessibles pour les délinquants. Mais la seule façon de réduire la criminalité de façon permanente est de réduire le nombre des délinquants motivés. Dans cette section, nous vous parlerons de ces types de programme :

- Programmes de développement social
- Programmes communautaires
- Programmes de maintien de l'ordre
- Prévention situationnelle et prévention du crime par l'aménagement

Que faire avec ces stratégies

En raison de la grande diversité des stratégies de prévention du crime, il peut être difficile de décider celle que l'on doit utiliser pour les problèmes prioritaires de votre collec-

tivité. Avant de décrire certains des programmes déjà utilisés, nous verrons d'abord comment choisir les stratégies qui seront les plus susceptibles de régler les problèmes de criminalité dans votre collectivité.

Remue-méninges. En élaborant vos propres programmes, il importe de ne pas choisir les solutions de façon mécanique, mais de les adapter à vos problèmes particuliers. Votre groupe de planification doit commencer par l'énoncé du problème et essayer de trouver un certain nombre de solutions possibles pour chacune des catégories : programmes communautaires, programmes de maintien de l'ordre, programmes de développement social, programmes situationnels (y compris les changements juridiques et administratifs) et changements de l'aménagement. Le groupe de planification aura ainsi une grande diversité de solutions à étudier et non un nombre limité de programmes traditionnels.

Vous pouvez d'abord dresser une liste de toutes les stratégies auxquelles vous pouvez penser pour

chacune des catégories. Après avoir éliminé celles qui ne sont pas pratiques ou qui ne sont pas adaptées au problème, vous pouvez évaluer officiellement les autres en utilisant certains critères, notamment :

- Comment la stratégie permet-elle de faire face au problème?
- Quelles sont ses chances de succès?
- Combien cela coûtera-t-il?
- D'où viendront les fonds?
- Quelles difficultés prévoyez-vous? Y aura-t-il des opposants?
- Combien faudra-t-il de temps pour appliquer la stratégie?

À l'aide de ces directives, vous devriez mettre en place des programmes efficaces et abordables qui cibleront vos problèmes prioritaires.

STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU CRIME : PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Fédération canadienne des municipalités et le Centre national de prévention du crime sont des défenseurs ardents de la prévention du crime par le développement social. Cette approche reconnaît que pour être efficace, la prévention du crime implique l'établissement et le maintien de liens dans la collectivité. Les programmes de développement social essaient de créer des collectivités plus sûres en tenant compte des facteurs qui mènent certaines personnes à commettre des crimes. Par exemple, en améliorant les programmes scolaires et en offrant de meilleures possibilités d'emploi, on peut réduire la motivation à la délinquance chez les jeunes.

Élaborer les stratégies

Le Bureau pour des villes plus sûres de Edmonton a décidé de s'attaquer à la question de l'ivresse publique dans deux collectivités (Bubel et Dozois, 1999). Il s'agit d'un bon exemple du travail nécessaire pour trouver des stratégies de prévention et en évaluer l'intérêt. On a retenu les services d'une firme de consultants pour rechercher différentes stratégies susceptibles d'être utilisées. À l'aide de bases de données universitaires et de sites Web, on a d'abord cherché des renseignements sur les causes de l'ivresse publique. Il a été conclu qu'il y avait cinq facteurs connexes dont il fallait tenir compte dans le programme de prévention. On a également recherché des stratégies qui visent chacun de ces facteurs :

- Facteurs physiques – si les gens n'ont pas de logement stable où ils peuvent boire, ils boivent dehors. Les programmes qui tiennent compte de ce facteur sont les abris, les logements provisoires et les logements permanents de tolérance.
- Facteurs psycho-sociaux – comme la toxicomanie et la pauvreté. Ces facteurs sont pris en compte par les travailleurs de première ligne et les programmes de traitement tenant compte des différences culturelles.
- Facteurs juridiques et liés à l'application de la loi – les méthodes inefficaces comme l'imposition d'amendes qui ne sont pas payées affaiblissent toute tentative d'utiliser la police pour réduire l'ivresse publique. Ces facteurs sont pris en compte par les patrouilles communautaires, les zones de tolérance et les approches qui cherchent à limiter l'accès et la disponibilité (par exemple, surveiller la densité des régies des alcool).
- Facteurs liés à la santé et la sécurité – l'utilisation d'alcool et d'intoxicants non destinés à servir de boisson a un effet sur la santé et la stabilité des buveurs de rue, ce qui à son tour touche d'autres secteurs comme le logement et la pauvreté. Ces facteurs sont pris en compte par les stratégies comme l'interdiction des vins de cuisson chinois et autres alcools qui ne sont pas destinés à servir de boisson, les vérifications de sécurité, le nettoyage et l'amélioration esthétique.
- Facteurs économiques – la pauvreté contribue à l'intensification de la toxicomanie et du vagabondage qui a un effet sur l'ivresse publique et la mendicité. Aucune des stratégies ne tenait compte des besoins économiques, bien que de nombreux programmes dans d'autres catégories touchent à la question de la pauvreté.

Les consultants ont recueilli des renseignements détaillés sur ces programmes en interrogeant des gens qui les connaissaient. Ils ont étudié attentivement six études de cas à Toronto, Winnipeg et Vancouver et ont également réalisé des entrevues avec des buveurs de rue et organisé des groupes de réflexion avec des résidents locaux, des organismes sociaux et des groupes d'affaires et culturels.

Les consultants ont conclu qu'en raison de l'interconnexion des facteurs, le recours à des stratégies globales donnerait de bien meilleures possibilités de réussite. Ce travail a permis de recommander à la ville un plan d'action bien documenté.

La nécessité d'élaborer des programmes pour les jeunes

Alors que d'autres types de programme de prévention du crime tendent de réduire l'attrait des cibles potentielles ou d'en améliorer la surveillance, les programmes de développement social cherchent à réduire le nombre des délinquants motivés ou d'apporter un soutien pour réduire les risques de victimisation. La plupart visent les jeunes et les enfants vulnérables et à haut risque. Nous savons qu'environ 5 p. 100 des adolescents commettent plus de 50 p. 100 des infractions commises par des jeunes. C'est pourquoi si les programmes peuvent aider même une petite proportion de possibles délinquants à haut risque, la criminalité sera nettement réduite.

Il existe plusieurs facteurs sociaux qui sont associés à un taux élevé de délinquance, notamment une éducation de mauvaise qualité et l'absence de supervision, des parents et des enfants antisociaux, la faiblesse des revenus familiaux et l'échec scolaire (Farrington, 1987). Ainsi, les enfants et les jeunes qui ne réussissent pas à l'école et qui viennent de foyers où les parents ne s'occupent pas d'eux, où les parents eux-mêmes ont des problèmes de drogues et de criminalité et où les parents sont pauvres et au chômage sont les plus susceptibles de devenir des délinquants, d'utiliser des drogues, de souffrir de dépression et de se suicider. Les programmes de développement social visent à modifier ces facteurs de risque.

Les programmes de développement social représentent un potentiel remarquable, mais les preuves de leur efficacité sont limitées. Nous allons voir plusieurs types de programme dans cette section. Bien que l'absence d'évaluation rende

nos conclusions hypothétiques, l'importance d'essayer de réduire la criminalité et la délinquance à sa source justifie les efforts déployés dans cette voie.

Éducation

L'adaptation et le succès scolaires sont liés à la délinquance. Un secteur d'intervention particulièrement prometteur est celui des programmes préscolaires pour les enfants qui présentent un risque de délinquance. Un des programmes qui a fait l'objet d'une évaluation à long terme est le Perry Preschool Project auquel ont participé 123 enfants minoritaires pauvres du Michigan. À 3 et 4 ans, les enfants ont fréquenté un établissement préscolaire offrant un programme d'apprentissage actif cinq matins par semaine. Les enseignants se rendaient chez les enfants une fois par semaine. Le programme durait 30 semaines par an. Un groupe témoin parallèle ne faisait l'objet d'aucune intervention. Le programme visait à réduire l'impact du contexte de pauvreté des enfants sur leur réussite scolaire ultérieure.

Le suivi le plus récent du projet (Schweinhart *et al.*, 1993), a examiné les participants à 27 ans. Seulement un cinquième des membres du groupe du programme ont été arrêtés au moins cinq fois par rapport au groupe témoin (7 p. 100 par rapport à 35 p. 100) et seulement un tiers ont été arrêtés pour trafic de drogue (7 p. 100 et 25 p. 100). Les membres du groupe du programme avaient des revenus plus élevés, étaient plus susceptibles de posséder leur propre maison et moins susceptibles d'être assistés. Leur réussite scolaire était plus élevée et les taux d'analphabétisme étaient plus faibles. Ils étaient plus susceptibles d'avoir des mariages stables et les filles avaient un taux inférieur

de grossesse hors-mariage. Les coûts du programme ont été plus que récupérés en raison des gains associés à la réduction des coûts d'aide sociale et de l'augmentation des gains des diplômés. Schweinhart *et al.* estime que chaque dollar investi dans le programme a fait économiser 7 \$. Les concepteurs du programme affirment que l'intervention doit avoir lieu lorsque les enfants sont jeunes et doit être suffisamment complète pour surmonter tous les désavantages auxquels sont confrontés les participants.

Tremblay et Craig (1995) ont examiné les résultats de 13 expériences de prévention visant à réduire la délinquance ultérieure (y compris l'étude Perry Preschool). Alors que la plupart étaient axés sur l'école ou la garderie, bon nombre faisaient également intervenir les parents en dehors de l'école. La moitié des programmes ont eu des effets positifs sur la délinquance. Tremblay et Craig ont constaté que ce sont les programmes destinés aux pré-adolescents qui ont donné les résultats les plus positifs, que les interventions les plus intensives et les programmes les plus longs ont été les plus efficaces et ceux qui faisaient intervenir les parents et les enseignants ainsi que les parents étaient les plus susceptibles de modifier les comportements.

Compétences parentales

De nombreuses recherches montrent que les liens familiaux jouent un rôle dans la délinquance. Il semble donc que la formation parentale soit un bon moyen de réduire la criminalité. Particulièrement prometteurs sont les programmes destinés à améliorer les compétences parentales prénatales et périnatales. Bien que la délinquance n'ait pas été utilisée comme mesure des résultats, plusieurs programmes ont réussi

à modifier le comportement des parents d'une façon qui réduira la délinquance ultérieurement. Par exemple, Olds *et al* (1986) a étudié les effets d'un programme de visite à domicile à Rochester, dans l'État de New York. Les infirmières se rendaient dans les foyers toutes les deux semaines pour diriger un groupe de mères qui avaient un ou plusieurs des problèmes suivants : adolescente, chef de famille monoparentale ou statut socio-économique inférieur. On a choisi les familles au hasard pour participer aux groupes de traitement et aux groupes témoin. Un groupe de traitement a reçu des visites à domicile pour les soins prénataux et bénéficié d'un transport pour les soins postnataux; un second groupe de traitement a reçu des visites toutes les deux semaines jusqu'à ce que l'enfant ait atteint deux ans. Un suivi après quatre ans environ a montré que les visites à domicile avaient eu un effet sur divers éléments. Les mères visitées étaient moins susceptibles de punir leurs enfants, se rendaient moins souvent à l'hôpital pour des urgences et maltraièrent moins leurs enfants que les mères du groupe témoin. Elles avaient également des emplois plus stables et ont eu moins de grossesses ultérieurement.

De même, le programme Healthy Start de Hawaï dans lequel des conseillers communautaires faisaient des visites à domicile a permis de réduire considérablement la violence contre les enfants et d'autres problèmes. Deux de ces programmes ont permis de réduire la délinquance et la criminalité car les enfants ont reçu de meilleurs soins. Bien qu'un suivi à long terme soit nécessaire pour déterminer l'impact sur la délinquance, le risque de mettre en oeuvre ces programmes est faible. Les coûts sont relativement

modestes, les effets à court terme sont une meilleure santé pour les enfants (qui sont présumément plus heureux) et les possibilités de retombées positives à long terme sont grandes.

Des travaux ont été réalisés par Gerald Patterson et ses collègues du Oregon Learning Center pour améliorer les compétences parentales de parents d'enfants plus âgés. En s'appuyant sur son expérience dans le traitement de plusieurs centaines de familles d'enfants antisociaux et sur une observation très détaillée des modèles d'interaction au sein de ces familles, Patterson (1980) a conclu que pour modifier le comportement des enfants à problème, il fallait enseigner à leurs parents la façon de les discipliner. Il s'agissait de montrer aux parents 1) comment surveiller le comportement des enfants; 2) comment reconnaître la déviance et 3) comment répondre à ce comportant déviant.

Dans une famille normale, les parents comprennent ce processus et le système est activé par les liens d'affection qui existent entre le parent et l'enfant. La punition n'est pas le plus important – on a constaté que de nombreux parents d'enfants à problème les punissaient plus souvent et plus durement que ne le faisaient les parents d'enfants sans problème. Mais les parents d'enfants à problème ne savaient pas comment punir leurs enfants et la punition aggravait encore la situation.

En travaillant avec des familles de préadolescents en difficulté, Patterson a mis au point un programme par lequel les parents apprenaient à modifier le comportement de leurs enfants en utilisant des punitions non physiques, en récompensant la bonne conduite et

en ayant une interaction plus positive au sein de la famille. D'après les résultats, ce programme représente un certain intérêt. Une évaluation a montré qu'il a permis de réduire considérablement les vols. Mais bien que les effets du traitement aient persisté pendant six mois, au bout d'un an, les vols étaient revenus à leurs taux antérieurs (Moore, *et al.*, 1979). Il semble donc que les parents doivent être formés de nouveau.

Les méthodes de Patterson ont été testées parmi des jeunes francophones de Montréal par Tremblay *et al* (1992). Les élèves de garderie les plus perturbateurs de 53 écoles de Montréal dans des quartiers à faible revenu ont été choisis au hasard pour former un groupe de traitement, un groupe témoin sans contact et un groupe témoin. Lorsque les garçons ont commencé leur deuxième année d'école élémentaire, on a donné aux parents une moyenne de 15 séances de formation en compétences parentales ainsi qu'une formation en compétences sociales aux garçons à l'école en petits groupes de pairs prosociaux.

Le programme a été évalué lorsque les garçons ont atteint 15 ans. Le taux de délinquance des garçons traités était moins élevé pour la tranche de 10 à 15 ans. Mais il n'y avait pas de différence notable entre les groupes de traitement et les groupes témoins pour ce qui est des inculpations en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, bien que le nombre d'inculpations dans les deux groupes ait été très faible (8 p. 100). Il y a eu également d'autres effets positifs : une meilleure adaptation à l'école et une réduction des comportements perturbateurs, qui ont disparu avec le temps. L'étude donne à penser également qu'il faudrait sans doute

répéter la formation afin de maintenir les effets du programme.

Selon une autre approche, certains problèmes familiaux pourraient être causés par des facteurs extérieurs à la famille et modifiés par des programmes de soutien. Par exemple, Harriet Wilson (1980) a conclu que le stress chronique, le chômage, les handicaps et la pauvreté expliquaient le manque de supervision des parents. Le laxisme des parents qui ne surveillent pas suffisamment leurs enfants peut donc être lui-même le résultat de leur situation sociale. Si c'est le cas, les réponses à ces problèmes reposent dans l'amélioration de l'économie familiale. Pour ce faire, il faudrait offrir une formation en emploi et des cours de perfectionnement pour ceux qui sont au chômage ou sous-employés, fournir des garderies en nombres suffisants et des heures flexibles pour les parents. Les programmes qui offrent simplement des contacts à l'extérieur du foyer peuvent contribuer à briser l'isolement, un problème fréquent pour les parents de famille monoparentale. On peut également alléger le problème économique si les provinces font appliquer de façon plus rigoureuse les ordonnances de pensions alimentaires contre les maris qui ne les paient pas.

STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU CRIME : PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Surveillance de quartier

Les programmes de Surveillance de quartier sont probablement les mesures de prévention les plus fréquentes en Amérique du Nord puisque des millions de foyer y participent. Mais vous seriez surpris d'apprendre qu'un examen important des programmes de prévention

du crime réalisés pour le Congrès américain (www.preventingcrime.org) a conclu que « l'une des constatations les plus marquantes dans la documentation est également la moins connue des décideurs et du public. Le programme communautaire le plus ancien et le plus connu, Surveillance de quartier, n'a aucun effet sur la prévention du crime. » En fait, cette conclusion n'est pas tout à fait exacte.

Comment l'étude en est arrivée à cette conclusion et pourquoi cette conclusion est-elle erronée? Nous étudierons une des évaluations que les chercheurs du Congrès ont utilisées pour conclure que Surveillance de quartier ne fonctionne pas. Les leçons tirées de l'échec de ce programme sont importantes pour le travail de votre conseil de prévention du crime.

London : l'échec d'un programme

Trevor Bennett (1988) a évalué deux programmes de Surveillance de quartier à London. Il a constaté que les programmes n'avaient pas eu d'effet sur les taux d'infraction contre les biens, sur les taux de déclaration des crimes par le public ou sur le succès de la police à résoudre les infractions contre les biens. Bennet a conclu que ces résultats étaient attribuables au manque de participation des membres de la collectivité. En dehors de leur présence à la première réunion et à l'affichage d'un autocollant Surveillance de quartier, la plupart des résidents n'ont pas participé activement. Moins de la moitié ont dit n'avoir jamais recherché quelque chose de suspect et moins de 10 p. 100 avaient en fait signalé une activité suspecte à la police au cours de l'année écoulée. Les programmes comportaient également l'identification des biens et des enquêtes sur la

sécurité des résidences, mais seulement une petite minorité des résidents avaient identifié leurs biens ou avaient procédé à l'enquête.

Il est possible que ce programme n'a pas pu réduire la criminalité car il n'a jamais été convenablement appliqué. Il en est de même des autres programmes ayant fait l'objet de l'évaluation du Congrès et auxquels le taux de participation n'a été que de 15 à 20 p. 100. Lorsque la participation est trop faible, les programmes se contentent de déplacer la criminalité d'une maison à une autre dans le quartier.

L'échec de ces programmes montre malheureusement que la surveillance de quartier peut être difficile à appliquer, en particulier dans les quartiers à fort taux de criminalité. Les résidents y sont souvent craintifs, se méfient des étrangers et hésitent à participer aux programmes communautaires. Il est peu probable que les résidents de Toronto qui devaient afficher un avis sur leur porte disant qu'ils ne vendaient pas de la drogue afin d'éviter d'être réveillés à toute heure de la nuit aient une grande confiance dans leurs voisins immédiats. Les résidents de quartiers très criminalisés qui sont également affectés par de nombreux autres problèmes sociaux : la pauvreté, des logements inadéquats, le chômage et la toxicomanie, sont moins enclins à participer au programme Surveillance de quartier que ceux des collectivités où même un faible niveau de criminalité représente une préoccupation sociale importante. Même dans les collectivités moins perturbées par la criminalité et d'autres problèmes sociaux, les programmes de surveillance de quartier sont largement inefficaces car ils sont mal organisés ou mal appliqués. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas fonc-

tionner et plusieurs autres études ont montré des résultats beaucoup plus positifs.

Kirkholt :

Exemple de prévention réussie

Contrairement aux programmes de London, un programme de prévention réalisé à Kirkholt (Forrester et al, 1988; Pease, 1991) a largement contribué à réduire les cambriolages. Ce programme est important car il montre que l'on peut réduire la criminalité en suivant le modèle de planification présenté dans ce guide. Le programme de Kirkholt est également un bon exemple de la façon dont vous pouvez utiliser les programmes de développement social parallèlement à des techniques de prévention plus traditionnelles et des efforts qu'il faut déployer pour établir et maintenir les programmes qui aient un effet réel. La plupart des quartiers criminalisés n'ont souvent pas cette capacité, c'est pourquoi une organisation comme un conseil municipal de prévention du crime est essentiel, en particulier au tout début de la planification et de la mise en oeuvre du programme.

Kirkholt est un quartier de logements sociaux, en Grande-Bretagne, dont le taux de cambriolage était deux fois plus élevé que dans des quartiers identiques voisins. Les analystes de la criminalité ont constaté plusieurs schémas essentiels à la planification d'un programme de prévention efficace. Une fois qu'une maison a été victimisée, la probabilité d'un deuxième cambriolage est quatre fois plus élevée que celle d'un premier cambriolage ailleurs dans le projet. On s'est donc concentré sur la victimisation répétée. Compte tenu des méthodes d'effraction utilisées, on a décidé qu'il fallait renforcer la sécurité des résidences. Les planificateurs ont déterminé les points vulnérables et assuré une

meilleure sécurité. Pendant la phase de mise en oeuvre, le personnel du projet a continué de vérifier les méthodes d'effraction afin de pouvoir contrer les nouvelles méthodes. La cible la plus fréquente des cambrioleurs était l'argent des compteurs à prépaiement d'électricité et de gaz. Dans le cadre du programme de prévention, les compagnies de services publics ont accepté de fournir aux victimes des compteurs mieux protégés.

L'innovation la plus importante de Kirkholt a été la création d'un programme de surveillance de quartier de type « cocon » pour prévenir la victimisation répétée. On a créé de nombreuses niches ou cocons de voisins attentifs autour des récentes victimes de cambriolages. On a spécifiquement demandé à ces voisins de signaler toute activité suspecte près du foyer victimisé et on a renforcé la sécurité des maisons des participants.

Le programme a eu des résultats spectaculaires. En cinq mois, le taux de cambriolage est tombé de 60 p. 100. Les victimisations répétées – que le programme ciblait – sont devenues quasi inexistantes. Devant ces résultats, les planificateurs ont élargi le programme afin d'y inclure de nouveaux éléments. Reconnaisant la nécessité d'imposer des mesures à plus long terme pour traiter les causes sous-jacentes du crime à Kirkholt, les planificateurs ont adopté plusieurs stratégies de développement social, comme un programme de prévention scolaire et un programme d'épargne et de prêts pour les résidents à faible revenu. On a créé des groupes de soutien pour réhabiliter les délinquants et on a confié l'exploitation du programme à un groupe communautaire composé de résidents locaux.

Après trois ans, le taux de cambriolage avait chuté de 75 p. 100 – bien plus que dans le reste de la collectivité. Ce programme très réussi illustre très bien l'importance d'une planification soignée, de l'élaboration d'une stratégie innovatrice, d'une surveillance permanente de l'application et de l'évaluation des impacts.

Malgré la baisse considérable de la criminalité, le projet de Kirkholt n'a pas été considéré comme une réussite du programme de surveillance de quartier dans l'évaluation du Congrès car les évaluateurs n'ont pas pu séparer l'impact de la composante surveillance des autres activités du programme. Des programmes soigneusement évalués à Seattle (Lindsay et McGillis, 1986), Winnipeg (Roy, 1985) et Thunder Bay (Worrell, 1983) ont montré que la surveillance de quartier pouvait contribuer à réduire la criminalité. Mais il faut souligner que les programmes de surveillance sont généralement mal planifiés et mal mis en oeuvre et que l'évaluation du Congrès est certainement exacte en concluant que la plupart ont très peu d'effets ou aucun effet sur la criminalité.

Opération Identification

Une autre stratégie communautaire populaire consiste à identifier les biens afin de pouvoir les retracer facilement s'ils sont volés. Les participants reçoivent normalement des autocollants qui avertissent un cambrioleur potentiel du fait que les articles ont été identifiés. Ces programmes sont utilisés pour toutes sortes de biens : maisons, établissements commerciaux, chalets, marinas et chantiers de construction.

Le programme s'appuie sur l'hypothèse que les cambrioleurs estimeront le risque trop élevé s'ils sont pris en possession de biens identifiés. Deuxièmement, ces articles seront plus difficiles à revendre et seront perçus comme des cibles moins souhaitables. Finalement, une fois que la police a récupéré les biens, ils peuvent être plus facilement identifiés et remis à leur propriétaire.

Plusieurs programmes réussis ont fait intervenir l'identification des biens. À Portage la Prairie, au Manitoba (Jones, 1982), un programme de ce genre a ciblé les cambriolages et les vols dans les résidences et les commerces. Au cours de l'évaluation, on a constaté qu'après la première année, les vols avec effraction dans les commerces avaient diminué de 70 p. 100 et les vols avec effraction dans les résidences de presque 50 p. 100. Malgré une diminution constante des vols avec effraction dans les commerces les deuxième et troisième années, les cambriolages dans les résidences ont augmenté pendant cette période, tout en restant en-dessous des niveaux initiaux. On a trouvé une autre indication du succès du programme lors d'une analyse des déclarations d'actes criminels qui montrait que la troisième année du programme, 81 p. 100 des vols avec effraction dans les résidences et 78 p. 100 des vols avec effraction dans les commerces se sont produits dans des locaux qui ne participaient pas au programme.

L'impact de ce programme ne peut être uniquement attribué à l'identification des biens. On a intensifié les patrouilles de police et on a accordé une grande priorité aux enquêtes sur les cambriolages.

Une évaluation plus récente d'un programme d'identification des biens a été réalisée dans trois villages isolés du Pays-de-Galles du Sud (Laycock, 1985, 1991). On a consacré beaucoup d'efforts à s'assurer d'un taux de participation élevé. Des équipes d'agents de police se sont rendues dans toutes les résidences de la région et ont assuré plusieurs suivis en personne et par courrier. Le taux global de participation a été de 72 p. 100, ce qui est beaucoup plus élevé que pour la plupart des programmes d'identification des biens.

Le programme a donné lieu à une réduction de 40 p. 100 des cambriolages dans les villages participants. Les cambriolages ont diminué de 62 p. 100 chez les résidents qui participaient au programme, mais ont augmenté très légèrement dans les foyers non participants. La deuxième année, le niveau a encore baissé à presque 50 p. 100 en-dessous du niveau original.

L'identification des biens a également donné des résultats dans des contextes non résidentiels (le marquage du bétail et les plaques minéralogiques des automobiles sont des méthodes employées depuis longtemps et qui ont bien réussi à retracer les biens volés). Par exemple, un programme très complet faisant intervenir les exploitants de silo et les agriculteurs de régions rurales autour de Portage la Prairie a permis de réduire notablement les vols de produits chimiques pour l'agriculture. Certains membres de la GRC ont appliqué ce même principe dans les Maritimes pour faire face au problème du vol des sapins de Noël dans les fermes forestières. Grâce à ce programme, impliquant l'apposition d'étiquettes métalliques sur les arbres avant la saison de coupe, 1 million et demi de dollars ont pu être économisés la première année.

Malgré ces réussites, la plupart des programmes d'identification ont peu d'effets sur le taux de criminalité. Dans la plupart des cas, les taux de participation sont tellement faibles (généralement moins de 5 p. 100) que le programme est inefficace. Compte tenu de ce faible taux de participation, les cambrioleurs qui sont dissuadés par les biens marqués changent tout simplement de quartier.

STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU CRIME : PROGRAMMES POLICIERS

Notre conception du rôle de la police dans la prévention du crime a considérablement changé depuis 20 ans. Avant les années 70, la collectivité était satisfaite de laisser l'application de la loi à la police. On estimait que les patrouilles préventives et les interventions rapides étaient le meilleur moyen de réduire la criminalité. Ce point de vue a changé pour deux raisons : la recherche, qui a remis en question l'efficacité des stratégies policières, et la reconnaissance du fait que la collectivité doit jouer un rôle plus important dans ce domaine.

Au départ, la participation communautaire était limitée à la création d'unités de relations communautaires et l'inclusion dans les cours de formation de documents de sensibilisation sur les minorités raciales et ethniques. Bien que ces programmes aient été un bon point de départ, ils n'ont pas eu les effets escomptés car ils n'abordaient pas la question sous-jacente des relations entre les agents de première ligne et la collectivité. De nombreux programmes de relations communautaires partaient également du principe que l'on faisait quelque chose à la collectivité, plutôt que

de travailler avec elle de façon constructive. Il fallait plutôt apporter des changements fondamentaux à la formation des policiers et à l'organisation de la police ainsi qu'aux stratégies et aux tactiques qu'ils utilisent. C'est ce que visaient les services de police communautaires.

Services de police communautaires à Flint, Michigan

Le projet des services de police communautaires de Flint au Michigan associe des méthodes traditionnelles, patrouilles à pied et mini-postes de police (Trojanowicz et al, 1983; Trojanowicz et Bucqueroux, 1990). Le département de la police de Flint a affecté des policiers de faction de 14 quartiers à des bureaux locaux (beaucoup dans des écoles) où ils étaient accessibles à la collectivité. Ces policiers n'avaient pas simplement pour mandat de patrouiller pour avoir un effet dissuasif, mais plutôt de se concentrer sur la prévention du crime et la prestation de services aux résidents. Trojanowicz a décrit le rôle des agents de police communautaire : « les agents de faction sont en contact direct avec le public et peuvent donc agir à titre d'organiseurs communautaires, de médiateurs dans les conflits, de promoteurs de service et de liens entre la collectivité et les organismes locaux de services sociaux » (1986:177).

Le programme a atteint bon nombre de cet objectif. Entre 1978 et 1981, le taux de criminalité a baissé de 8,7 p. 100 alors qu'il a augmenté dans le reste de la ville. L'impact réel du programme a peut-être même été plus important puisque le taux de criminalité au cours des deux premières années du programme était d'environ 20 p. 100 inférieur dans les secteurs visés.

Les demandes de service ont également beaucoup diminué puisque les appels non urgents étaient adressés aux agents de police communautaire plutôt qu'au poste de police. Selon les enquêtes réalisées auprès des citoyens, les résidents ont estimé que les patrouilles à pied avaient permis de réduire la criminalité dans leur voisinage et se sentaient donc plus en sécurité. Bien que ce programme ait finalement pris fin par manque de ressources, ce fut un grand succès à bien des égards et un modèle pour un grand nombre d'autres programmes, y compris celui d'Edmonton.

Patrouille à pied de quartier à Edmonton

En 1987, le service de police d'Edmonton a mis en oeuvre un programme de patrouille à pied dans 21 quartiers fortement criminalisés. Un constable de quartier a mis sur pied un bureau de quartier doté de bénévoles dans chaque zone. En plus de la prévention, ils devaient répondre aux appels dans leurs secteurs de patrouille. Les constables ont été formés en résolution de problème et encouragés à travailler avec la collectivité pour cerner et résoudre les problèmes locaux. Certaines des stratégies de résolution de problème ont donné de très bons résultats. Par exemple, un constable a découvert un problème dans la disponibilité du vin de cuisson chinois dont la teneur en alcool était de 38 p. 100, mais qui n'était pas réglementé par la Régie des alcools de l'Alberta. Il a travaillé à cette question jusqu'à ce que le produit soit réglementé.

Le programme d'Edmonton a été une réussite (Hornick et al, 1989). Dans 14 des 21 secteurs, le nombre des récidives a diminué et le nombre des appels répétés par adresse a considérablement été réduit. Les

personnes qui avaient des contacts avec la police étaient beaucoup plus satisfaites des agents des patrouilles à pied que des agents de patrouille automobile.

De nombreux autres villes canadiennes ont mis en oeuvre des programmes de service de police communautaire. Malheureusement, l'évaluation de ces programmes n'est pas encore terminée et il est donc difficile de connaître leur impact sur la criminalité. Mais il semble clair, d'après les recherches, que la collaboration entre la police et la collectivité offre le meilleur espoir de réduction de la criminalité.

STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU CRIME : PRÉVENTION SITUATIONNELLE ET PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU

La **prévention situationnelle** vise deux des trois éléments qui sont nécessaires à la perpétration d'un crime : améliorer la surveillance des cibles potentielles et rendre ces cibles moins attirantes pour les criminels potentiels. Par prévention situationnelle, on désigne simplement le fait de réduire les possibilités de délinquance ou, pour utiliser la définition un peu plus officielle de l'un de ces principaux éléments : « la prévention situationnelle cherche à réduire les possibilités pour des catégories spécifiques de crime en augmentant les risques et les difficultés et en réduisant les avantages » (Clarke, 1995: 91). Les responsables municipaux savent par exemple que l'on réduit les vols lorsque les commissions de transport urbain mettent en oeuvre un système de tarif exact et que l'on augmente les recettes de stationnement lorsque les villes installent des parcomètres sans pièces.

LES DOUZE TECHNIQUES DE PRÉVENTION SITUATIONNELLE

RENFORCER L'EFFORT

AUGMENTER LES RISQUES

RÉDUIRE LES AVANTAGES

<p>Renforcement de la cible Antivol sur la direction Écrans Dispositif de rejet des jetons Dispositif à l'épreuve du vandalisme Verre renforcé Sceaux inviolables</p>	<p>Vérification des entrées/sorties Fouilles à la frontière Visionnement des bagages Postes de contrôle automatique Étiquetage des marchandises Étiquetage des livres EPoS</p>	<p>Suppression des cibles Radio détachable Tarifs exacts Réduction des espèces Retrait des parcomètres à pièce Carte de téléphone Paiement par chèque</p>
<p>Contrôle de l'accès Portes fermées Jardins clôturés Barrières de stationnement Interphones Macarons d'identification Numéros PIN</p>	<p>Surveillance officielle Patrouilles policières Gardes de sécurité Ligne pour les informateurs Avertisseurs antivol Caméras aux feux rouges Couvre-feu</p>	<p>Identification des biens Marquage du bétail Identification des biens Enregistrement des véhicules Identification des pièces de véhicule PIN pour les radios automobiles</p>
<p>Réorientation des délinquants Placement aux stations d'autobus Taverne Fermeture des rues Tableau de graffiti Poubelles Crachoirs</p>	<p>Surveillance par les employés Conducteurs d'autobus Surveillants de stationnement Concierges Téléphones publiques Programmes d'incitation Systèmes TVCF</p>	<p>Suppression des incitatifs Effet des armes Nettoyage des graffitis Réparation rapide Signalisation en contreplaqué Annuaire sans distinction de sexe Stationnement des voitures à l'intérieur</p>
<p>Facilitateurs de contrôle Ventes d'aérosols Contrôle des armes à feu Photo sur les cartes de crédit Verrouillage du système de démarrage Intervention des serveurs ID de la ligne appelante</p>	<p>Surveillance naturelle Taille des haies « Yeux dans la rue » Éclairage de l'intérieur des banques Éclairage des rues Espace défendable Surveillance de quartier</p>	<p>Établissement de règles Zone scolaire sans drogue Réglementation des stationnements publics Déclaration aux douanes Déclarations de l'impôt sur le revenu Inscription dans les hôtels Sortie des livres</p>

Source : Clarke, 1992:13

Même si les termes prévention du crime par l'aménagement des lieux et espaces défendables sont mieux connus dans le secteur de la prévention du crime que le terme prévention situationnelle, ils peuvent être considérés comme des éléments d'une approche situationnelle. Ronald Clarke a noté que la prévention du crime par l'aménagement du milieu et l'espace défendable sont « davantage centrés sur l'aménagement d'immeubles et d'endroits alors que la prévention situationnelle cherche à réduire les possibilités de commettre un crime dans tous les contextes comportementaux ». Cela représente donc un élargissement de cette approche.

Prévention situationnelle du crime

Clarke a défini 12 catégories de techniques de prévention situationnelle du crime. La figure 2 présente ces catégories ainsi que des exemples de stratégies utilisées pour chacune. La plupart des stratégies proposées par Clarke ont été évaluées et jugées efficaces dans les conditions particulières où elles ont été appliquées. Dans ce guide, nous ne donnerons qu'un exemple pour illustrer le potentiel d'efficacité. De nombreux autres évaluations sont décrites par Clarke (1992, 1995).

Le succès qu'a connu la Commission de transport de New York dans sa

lutte contre le problème des graffitis dans le métro est une bonne illustration de l'approche situationnelle (Sloan-Howitt et Kelling, 1990). On trouvait des graffitis partout dans le métro et les usagers craignaient pour leur sécurité en raison de cette indication évidente de désordre. La criminalité dans le métro était élevée et le nombre des usagers a commencé à diminuer. Les méthodes traditionnelles avaient échoué. Il était futile d'arrêter les vandales car le système judiciaire ne traitait pas cette infraction de façon sérieuse. Le renforcement des cibles ne fonctionnait pas non plus puisque le réseau du métro était trop vaste pour en

assurer la protection et les peintures résistantes aux graffitis n'étaient pas efficaces.

La solution adoptée par la Commission de transport a été le Programme des voitures propres. Une fois les voitures nettoyées, elles ne devaient plus jamais être laissées avec des graffitis. On a affecté des policiers à ces voitures qui ont été entreposées dans des dépôts spécialement protégés. Les graffitis étaient immédiatement nettoyés. À mesure que le nombre de voitures propres a augmenté, la police les a vérifiées au hasard en changeant fréquemment. Les vandales étaient immédiatement arrêtés et les récidivistes ont fait l'objet de mesures rigoureuses. En 1989, il n'y avait plus de graffitis.

Comme d'autres méthodes de prévention du crime, la prévention situationnelle doit s'appuyer sur une planification et une analyse détaillées. La dynamique de chaque problème est unique et les solutions doivent tenir compte des facteurs qui entourent l'infraction, comme nous l'avons vu à la section 4. Ces facteurs contribueront à comprendre le problème ainsi qu'à établir les paramètres dans lesquels la solution doit être trouvée.

Prévention du crime par l'aménagement du milieu

L'utilisation de l'aménagement physique et du milieu pour réduire la criminalité n'est pas nouvelle. Les clôtures, les verrous et la surveillance ont toujours servi à protéger les gens et les biens. Très peu d'évaluations ont été faites de ces simples mesures, bien qu'il semble évident que l'amélioration de la sécurité réduise la probabilité des infractions.

Espace défendable

Alors que les programmes d'aménagement du milieu mettaient d'abord l'accent sur le renforcement des cibles pour les rendre plus résistantes aux criminels, le concept est devenu beaucoup plus complexe et a abouti à la création des **espaces défendables** – un aménagement qui encourage les gens à exercer un contrôle sur leur environnement physique. Les premières évaluations n'ont pas montré de résultats positifs, mais les planificateurs ont persévéré car cette solution était beaucoup plus compatible avec le développement communautaire que les méthodes de renforcement des cibles qui transformaient les maisons en forteresses isolées de leurs voisins. Finalement, après des décennies de travail de la part de gens comme l'architecte Oscar Newman, les partisans de l'aménagement du milieu ont reconnu que les changements d'aménagement n'étaient pas suffisants et qu'il fallait les intégrer à des programmes plus vastes. Cette intégration est illustrée par le dernier projet de Newman à Dayton, en Ohio. (Newman, 1992).

Au cours des années 80, le taux de criminalité avait augmenté dans la collectivité de Five Oaks, à Dayton, en Ohio. Five Oaks est un ancien quartier de classe moyenne qui était devenu l'endroit privilégié des trafiquants de drogues et des prostituées. Oscar Newman et une équipe de planification ont travaillé en consultation avec la collectivité et les responsables municipaux. En fermant les rues et en modifiant le milieu, ils ont divisé le secteur en 10 mini quartiers dont chacun comprenait trois à six rues dans lesquelles on ne pouvait pénétrer que par une seule entrée. Les autres entrées étaient bloquées par des barrières en fer que l'on pouvait déverrouiller en cas d'urgence, mais

les piétons pouvaient y accéder normalement. Les rues internes ont été réaménagées en cul-de-sac. Ces changements visaient à rendre l'accès plus difficile aux criminels et à encourager les résidents à utiliser davantage le secteur. Le programme faisait également appel à d'autres méthodes : coopération de la police avec la collectivité, mesures rigoureuses contre les prostituées et les trafiquants de drogues, meilleure application des règles du code du bâtiment (car de nombreuses maisons avaient été illégalement converties en unités de location plurifamiliales) et un programme visant à encourager les résidents à devenir propriétaires.

L'impact de ces changements a été remarquable. En un an, le taux de criminalité avec violence a chuté de 50 p. 100, les crimes non violents ont diminué de 24 p. 100, les accidents de la circulation de 40 p. 100 et le prix des maisons a augmenté de 15 p. 100. Les résidents ayant été satisfaits, leur participation a augmenté. Le programme montre l'importance de modifier l'environnement physique dans le cadre d'une stratégie de réduction du crime.

Télévision en circuit fermé (TVCF)

L'utilisation de la télévision en circuit fermé pour prévenir la criminalité se généralise au Canada. C'est en Grande-Bretagne que la TVCF a commencé à être largement utilisée et où elle est devenue un outil de prévention du crime important. Bien que la TVCF soulève de graves préoccupations sur le plan de la vie privée, il existe des preuves solides de son efficacité pour réduire la criminalité. Par exemple, la TVCF a permis de réduire les vols de voiture dans plusieurs collectivités britanniques. Les résultats les plus impressionnants ont été constatés

dans un stationnement de Hull où les dommages aux véhicules ont diminué de 45 p. 100, le vol des véhicules de 89 p. 100 et le vol dans les véhicules de 76 p. 100 (Tilley, 1993).

De nombreuses collectivités britanniques ont établi des réseaux de TVCF dans les centres-villes. Shaftoe et Osborn (1996) ont évalué le réseau de King's Lynn, une ville de 33 000 habitants dans l'est de l'Angleterre. Un premier projet faisant appel à des caméras vidéos dans un quartier résidentiel a donné lieu à une réduction considérable de la criminalité. Le programme a

donc été élargi à d'autres parties de la ville, notamment le secteur commercial central et les parcs de stationnement. On a installé soixante caméras vidéos qui envoient des signaux à une salle de contrôle où elles sont surveillées sur 14 écrans de télévision divisés. Des caméras mobiles ayant une capacité de zoom sont surveillées 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les résultats les plus notables concernent les vols de voiture et les vols dans les voitures à l'intérieur des secteurs commerciaux du centre. Ces incidents sont passés de 207 au cours de l'année précédente à seulement 10 l'année suivante.

Étant donné le succès de la TVCF, il faut s'attendre à une utilisation de plus en plus généralisée. Plusieurs villes, y compris Sudbury et Regina, y ont recours, mais sa popularité est limitée par le fait que bien des gens s'opposent à se retrouver sous une surveillance constante. La nouvelle technologie des « caméras intelligentes », qui enregistrent des images partielles que l'on peut ensuite rassembler si elles sont nécessaires pour obtenir des preuves, permettrait de surmonter ces objections.

Dans ce document, nous n'avons fait qu'aborder superficiellement la prévention du crime par l'aménagement du milieu. Pour voir comment ces principes peuvent s'appliquer à votre collectivité, vous devez vous renseigner sur les recherches techniques effectuées à ce sujet. La plupart des services de police comptent du personnel ayant suivi une formation approfondie dans ce domaine. Dans de nombreuses collectivités, on peut vous présenter des diapositives sur des exemples locaux de bons et de mauvais aménagements. La ville d'Edmonton a publié un *Guide d'aménagement pour une ville plus sûre* qui renferme suffisamment de photographies et d'illustrations pour vous donner une bonne idée du potentiel de cette approche. Les résultats des travaux réalisés à Edmonton sont résumés dans une liste de vérification que vous pouvez facilement appliquer à votre collectivité.

LA COORDINATION DANS LA PRÉVENTION DU CRIME - UNE NÉCESSITÉ

Comme vous l'avez vu à la boîte 5, **Légiférer la prévention du crime par l'aménagement du milieu** à moins que votre problème ne soit simple, vous ne devez pas vous limi-

Boîte SIX

Légiférer la prévention du crime par l'aménagement du milieu

À la suite des travaux du Groupe de travail sur l'aménagement d'une ville plus sûre à Edmonton, le conseil municipal a adopté une modification de son règlement sur l'utilisation foncière pour encourager la prise en compte de la prévention du crime par l'aménagement du milieu et les lignes directrices sur des villes plus sûres dans les nouveaux aménagements et réaménagements. La modification prévoyait que :

L'agent d'aménagement doit encourager l'inclusion des éléments de conception qui facilitent la surveillance, en particulier pour les commerces, l'industrie et les résidences plurifamiliales. Ces éléments peuvent notamment comprendre de larges fenêtres, un éclairage intérieur et extérieur de grande qualité, un aménagement physique qui réduit la vulnérabilité des piétons (en évitant les longs corridors publics, les escaliers ou autres « prédicateurs de mouvement »), un aménagement paysager qui réduise les zones où l'on peut se cacher et l'emplacement de stationnements près des points d'accès aux bâtiments. L'agent d'aménagement doit informer les candidats des lignes directrices acceptées en matière d'aménagement urbain, comme les critères de « Prévention du crime par l'aménagement du milieu » pour la conception et la disposition des bâtiments, des stationnements et des zones de chargement connexes ainsi que les jardins et les espaces paysagés afin de promouvoir un environnement physique sûr et bien éclairé.

Les principes de la prévention du crime par l'aménagement du milieu ont été inclus dans le plan municipal général d'Edmonton.

ter à une seule stratégie mais essayer de réduire la criminalité en adoptant un large éventail d'approches. Il y a à cela deux raisons :

- Premièrement, les quartiers très criminalisés ont des besoins très divers. Une seule stratégie ne suffit pas à régler tous les problèmes. Aux États-Unis, de nombreuses municipalités ont adopté une approche appelée Weed and Seed (désherber et semer), c'est-à-dire que l'on utilise d'abord des programmes comme les stratégies d'intervention policière pour régler les problèmes immédiats afin de préparer la collectivité à des solutions à plus long terme.
- Les différentes stratégies ont différents horizons temporels. On ne répond pas aux préoccupations des personnes âgées qui ont peur de sortir le soir par un programme prénatal qui exigera plus d'une décennie pour avoir un effet sur la criminalité. Par contre, on n'éliminera pas le crime si l'on dépend de solutions à court terme en ignorant le fait que les conditions sociales continuent de produire un vaste réservoir de délinquants motivés. Les collectivités doivent donc essayer d'adopter un ensemble de stratégies qui ont des résultats à court et à long terme.

Si l'on utilise plusieurs stratégies, il faudra un organisme central pour coordonner les activités. Ce rôle important ne peut être joué que par un organisme comme un conseil local de prévention du crime. Il faut mettre en place des structures qui fournissent un encouragement, des ressources et de l'information aux groupes locaux qui seraient responsables de planifier et de mettre en oeuvre les programmes. Voici deux exemples qui illustrent la nécessité

de la coordination des efforts d'une grande diversité d'organismes. Ni l'un ni l'autre ne font intervenir un conseil local de prévention du crime, mais ils montrent l'intérêt de créer ce genre d'organisme qui aurait pour mandat de définir les problèmes et d'adopter des solutions permanentes plutôt que de dépendre de groupes créés pour faire face à des crises.

Coopération à Calgary : la prostitution des enfants

La prostitution des jeunes est un fléau dans beaucoup de villes canadiennes. La plupart des filles et des garçons qui s'adonnent à ce commerce se sont enfuis d'un foyer où on les maltraitait et ils se prostituent pour survivre. Beaucoup d'entre eux prennent de la drogue et certains ont été exploités par des proxénètes qui recrutent activement les jeunes en difficulté. En raison de nos lois sur la prostitution, il est très difficile pour la police de s'attaquer au problème, et très peu d'hommes sont arrêtés pour avoir acheté les services de jeunes prostitués.

Les organismes de première ligne de Calgary ont compris que, pour enrayer un problème aussi complexe que celui de la prostitution des mineurs, il fallait mobiliser beaucoup d'organismes différents. Des organismes à vocation sociale et des groupes communautaires ont mis sur pied des programmes d'aide pour les jeunes en difficulté. De façon générale, ces programmes visent à sortir les jeunes, filles et garçons, de la prostitution et à les aider à choisir un mode de vie positif. Ainsi, on a créé un centre d'hébergement pour les prostitués et ouvert une école alternative pour les jeunes filles en difficulté; une équipe de spécialistes et de bénévoles a lancé un programme d'action communautaire pour rejoindre les

jeunes de la rue. On offre du soutien aux parents des jeunes de la rue qui cherchent à ramener leur enfant à la maison, et le comité de planification analyse actuellement les dimensions juridiques et politiques du problème. On a lancé, à l'intention de toutes les personnes touchées, un programme appelé High Heels and Teddy Bears (Talons hauts et ours en peluche), pour les sensibiliser à la nature et aux causes de la prostitution des jeunes.

D'après la police de Calgary, le nombre de jeunes prostitués a diminué de 25 p. 100 depuis un an grâce à ce programme. Cette réussite illustre bien les avantages d'une approche concertée fondée sur la participation de beaucoup de groupes du milieu. Aucun organisme n'aurait pu, à lui seul, produire un effet aussi considérable.

Le projet Oasis

À Fort Lauderdale, en Floride, on a mis sur pied un programme dans un quartier très criminalisé où le taux de toxicomanie était également élevé (Lindsey, et al, 1985). Le projet de la Commission du logement de Fort Lauderdale consistait à essayer d'apporter des changements dans les parties de la ville dont les logements étaient les plus pauvres, les taux de criminalité et de chômage les plus élevés et le revenu le plus faible. La Commission du logement a travaillé de concert avec la police pour élaborer un programme susceptible de revitaliser ces secteurs. Ces deux organismes avaient déjà consacré des ressources importantes aux quartiers déshérités, mais sans beaucoup de succès. La police avait procédé à de nombreuses arrestations, mais les délinquants étaient rapidement libérés et de retour dans les rues de leur ancienne collectivité. Les responsables des services du logement lançaient des

travaux de rénovation qui étaient généralement de courte durée. En raison de l'inefficacité de toutes ces démarches, les résidents respectueux de la loi vivaient dans des maisons en mauvais état et étaient à la merci des délinquants qui contrôlaient les rues.

En utilisant ce que Lindsey a appelé la Technique Oasis, la police et les responsables des services du logement ont travaillé en équipe là où les problèmes de criminalité et de logement étaient clairement liés et où suffisamment de personnes étaient prêts à soutenir le programme. Alors que la police faisait pression sur les contrevenants, les responsables des services du logement réparaient les logements et apportaient d'autres améliorations physiques. La participation des résidents a largement contribué au succès du programme. En plus des programmes de prévention traditionnels comme Échec au crime, la participation a adopté de nombreuses formes. On a tenu régulièrement des réunions auxquelles assistaient les résidents, la police, la Commission du logement, le département des affaires communautaires de la ville, le NAACP, l'association locale des gens d'affaires, le personnel d'application du code et les propriétaires de logement et de biens. Ces réunions visaient à cerner les problèmes et à proposer des solutions.

Les tactiques utilisées dans ce programme sont très diverses et ne se limitent pas aux méthodes traditionnelles de lutte contre la criminalité. En s'attaquant au problème de différentes façons, on a pu revitaliser certains petits secteurs. Il ressort de l'analyse des appels à la police que le taux de criminalité dans les quartiers avait diminué et était nettement inférieur à celui de quartiers semblables dans la ville.

Les initiatives de Calgary et de Fort Lauderdale illustrent l'approche à multiples facettes que l'on peut adopter pour prévenir la criminalité. Les concepteurs de ces programmes se sont rendus compte qu'il n'y a pas de solution simple à des problèmes compliqués et qu'il fallait coordonner le travail de nombreuses personnes et agences pour lutter contre les problèmes de drogue et de crime graves. Les conseils municipaux de prévention du crime sont les groupes les mieux placés pour planifier et coordonner ces activités.

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION

Le résultat de la planification sera la mise en oeuvre d'un programme de sécurité publique et de prévention du crime. Dans cette section, nous vous donnons des conseils pour obtenir le soutien de la collectivité afin d'établir et de poursuivre le programme.

Obtenir le soutien de la collectivité

Il vous faut trouver des moyens de faire participer des bénévoles, car la grande majorité des programmes de prévention du crime dépendent de leur collaboration. Les contacts personnels sont généralement la meilleure façon de procéder. solliciter cette collaboration. Ainsi, les organisateurs font du porte à porte pour recruter des participants au programme Surveillance de quartier et des pharmaciens peuvent communiquer avec des collègues et avec leur ordre professionnel pour créer un programme de prévention de la fraude dans les ordonnances.

Une bonne stratégie de communication peut avoir de l'importance. Vous pouvez utiliser divers moyens de communication pour faire connaître votre programme : des messages d'intérêt public diffusés gratuitement à la télévision et à la radio, des feuillets d'information joints aux factures de services publics, des affiches dans les lieux de travail, les écoles, les terrains de jeu, les ensembles d'habitation et les immeubles d'appartements et, enfin, des articles dans les journaux de quartier. Bon nombre de villes ont des services de bénévoles qui

tiennent des listes de candidats intéressés et des listes d'organismes bénévoles qui peuvent vous aider à communiquer avec leurs membres.

Assurer le maintien du programme

Comme il n'est pas facile de prévenir le crime, il est important que vous poursuiviez vos activités sur une longue période et que vous élaboriez des stratégies en ce sens avant de mettre votre plan à exécution. La surveillance du programme est un élément important de la stratégie de maintenance.

Il est important notamment de maintenir l'intérêt des bénévoles, et il faut donc trouver divers moyens de stimuler leur sentiment d'engagement. Une bonne formation peut les informer des buts du programme et leur donner la compétence qui rendra leur travail plus productif et plus agréable. Il faut leur confier des tâches qui présentent un intérêt à leurs yeux et qui exigent un niveau d'engagement réaliste. Des programmes bien planifiés ont également un effet positif sur les bénévoles, qui ont la possibilité de poursuivre des buts clairement définis et ont plus nettement le sentiment de progresser. Des bulletins,

des dîners de remise de prix et autres formes de reconnaissance sont également importants pour s'assurer du soutien continu des bénévoles.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

L'évaluation est la phase finale du modèle de planification. Vous devez cependant la planifier avant de mettre votre programme en oeuvre afin de contrôler le processus dès le départ et de recueillir l'information dont vous aurez besoin pour évaluer l'incidence du programme. Si vous n'avez pas suffisamment de données sur la mise en oeuvre de chacun des éléments de votre programme, vous ne pourrez pas connaître les raisons de sa réussite ou de son échec.

Surveillance de la mise en oeuvre

La surveillance de chacune des étapes de la mise en oeuvre d'un programme donne souvent une bonne idée des raisons pour lesquelles il réussit ou échoue. Vous avez déjà fixé des buts et des objectifs. Ces objectifs sont des cibles que vous devez atteindre au fur et à mesure de la mise à exécution de votre plan. Dans le plan de travail, vous précisez les dates auxquelles les cibles doivent être atteintes. Le contrôle vous dit où vous en êtes et peut vous inciter à apporter des changements, au besoin, au cours de la mise en oeuvre.

Une surveillance détaillée permet de garantir que chaque étape est menée à bien. Par exemple, aucun programme de loisir pour les jeunes ne sera efficace si les jeunes ne participent pas réellement aux activités de loisir. Il faut donc que les organisateurs veillent à ce que ces programmes soient intéressants et accessibles aux enfants et aux jeunes à risque. Les données recueillies peuvent être fournies non seulement aux membres du personnel, mais aussi aux participants. Tenir les participants au courant des

progrès accomplis représente une bonne technique de motivation.

Évaluation de l'incidence du programme

Une évaluation bien conçue remplit deux fonctions importantes :

- Premièrement, elle indique si le programme a changé des choses dans la collectivité. L'évaluation doit révéler les raisons de la réussite ou de l'échec de l'ensemble ou d'une partie du programme, son efficacité par rapport à d'autres activités et ses effets secondaires voulus ou non voulus. L'évaluation est essentielle à l'élaboration d'un bon programme de protection de la société et de prévention du crime, car elle permet aux planificateurs de tirer des leçons de leurs réussites et de leurs échecs.
- Deuxièmement, l'information recueillie dans le cadre d'une évaluation permet de justifier les activités de prévention du crime. L'évaluation est essentielle à la survie d'un programme de prévention du crime. Il est peut-être facile

d'obtenir des fonds et du personnel à court terme pour lancer un programme, mais les organismes de financement ou de soutien ou encore la collectivité ne lui conserveront pas leur appui si son efficacité ne peut être démontrée.

Utilisation des données de l'analyse de la criminalité

L'évaluation de l'incidence vise à déterminer si votre programme a changé les choses dans votre collectivité. Vous devez avoir une norme à laquelle comparer la situation après l'instauration d'un programme de prévention du crime, si vous voulez en mesurer l'incidence. Les données que vous avez recueillies pour cerner et décrire les problèmes de criminalité de votre collectivité constitueront votre base de comparaison. Vous comparerez les statistiques de la police sur la criminalité, les données des enquêtes communautaires et d'autres données recueillies avant la mise en oeuvre de votre programme à des données semblables recueillies quelque temps après sa mise en oeuvre. L'intervalle entre la mise en oeuvre du programme et son évaluation doit être choisi avec

soin. Si l'évaluation est faite trop tôt, le programme n'aura pas eu la chance de produire un effet. Si elle est faite trop tard, l'effet aura peut-être commencé à s'estomper.

Utilisation des indicateurs de succès élargis

Il est évident que vous voudrez connaître les effets de votre programme sur la criminalité et la peur du crime. Mais vous pouvez également rechercher d'autres indicateurs pour mesurer votre succès, notamment l'augmentation de la valeur des propriétés, le niveau élevé d'interaction communautaire, la hausse de la fréquentation scolaire et un plus grand nombre de possibilités d'emplois pour les jeunes.

Conclusion

L'établissement de conseils de prévention du crime dans un plus grand nombre de collectivités canadiennes est une étape nécessaire pour poursuivre notre lutte contre le crime et le désordre. Mais ces conseils ne seront efficaces que si les participants respectent un bon processus de planification et de mise en oeuvre. Nigel Whiskin, le directeur général de Crime Concern, en Grande-Bretagne, est l'un des praticiens de la prévention du crime les plus connus dans le monde, l'a bien dit lors d'un discours prononcé à la Conférence sur le diagnostic de sécurité communautaire, à Ottawa :

Nous créerons des sociétés où les gens, hommes ou femmes, quelle que soit leur âge et leur race, peuvent vivre en toute sécurité et libérés de la menace du crime, lorsque nous apprendrons à adapter nos réponses à des problèmes réels, apprendre avec fierté du succès des autres et obtenir le soutien actif des résidents locaux.

Un grand défi car, en fin de compte, bien que la réduction du crime soit devenue une priorité, bien que les responsabilités officielles aient été établies, il n'en reste pas moins que la prévention du crime demeure une préoccupation marginale pour la plupart des organismes en cause et une activité réellement essentielle pour quelques-uns d'entre nous.

Les initiatives amorcées dans le cadre de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime ont donné un regain de vie au secteur de la prévention du crime au Canada. Les collectivités ont maintenant les connaissances et les appuis nécessaires pour adopter des mesures concrètes en vue de réduire la criminalité et renforcer la sécurité publique. Si les municipalités profitent cette occasion en adoptant une approche planifiée et coordonnée à la prévention du crime, elles peuvent grandement contribuer à améliorer la qualité de vie au sein de leurs collectivités. La première étape consiste à établir des conseils locaux de prévention du crime bien organisés et bien appuyés en vue de fournir le leadership, la planification et la coordination si essentiels pour assurer le succès des initiatives de prévention du crime dans les collectivités. Beaucoup de municipalités ont déjà franchi cette étape et les conseils efficaces décrits dans le présent document offrent un excellent exemple pour ceux qui veulent leur emboîter le pas.

Modèle Commission de prévention du crime de Regina

La Commission de prévention du crime de Regina a été établie par le conseil municipal en 1995. Le rôle de la Commission consiste à coordonner et élaborer une stratégie globale de prévention du crime qui intègre l'application de la loi, réduit les possibilités de délinquance et réduit les causes profondes de la criminalité par le développement social. Le mandat de la Commission est le suivant :

- a) entreprend des campagnes de sensibilisation à l'intention des résidents de Regina sur la prévention du crime et les questions de nature judiciaire et y participe;
- b) établit des équipes de concertation chargées des divers aspects de la criminalité et de la prévention du crime et les dirige;
- c) encourage tous les résidents de Regina à participer plus activement à la prévention du crime et aux questions de sécurité;
- d) reconnaît l'action et les activités de groupes particuliers qui participent activement à la prévention du crime;
- e) cherche à établir un consensus communautaire sur des stratégies appropriées concernant la prévention du crime et les questions de sécurité;
- f) informe les résidents et les organismes au sujet des stratégies et des mesures qu'ils pourraient mettre en oeuvre pour dissuader la criminalité;
- g) facilite la collaboration entre les personnes et les groupes afin qu'ils adhèrent aux stratégies et aux programmes créés pour réduire la criminalité;
- h) coordonne le grand nombre d'actions et de programmes locaux qui existent actuellement mais sont isolés et peu reconnus;
- i) étudie l'avantage d'élaborer un processus au niveau communautaire pour la médiation des conflits et autres moyens de résolution des conflits afin de prévenir la criminalité et encourager l'harmonie entre les citoyens.

EXTRAITS DE LA CRIME AND DISORDER ACT,
1998 (LOI SUR LE CRIME ET LE DÉSORDRE)

5. – (1) Sous réserve des dispositions de cet article, les fonctions conférées par l'article 6 ci-dessous sont exercées en rapport avec chaque secteur du gouvernement local par les autorités responsables, à savoir
- (a) le conseil du secteur et, lorsque le secteur est un district et que le conseil n'est pas une autorité unitaire, le conseil du comté qui comprend le district;
 - (b) chaque directeur de la police dont la responsabilité policière est assumée dans ce secteur.
- (2) En exerçant ces fonctions, les autorités responsables agissent en collaboration avec les personnes et les organismes suivants, à savoir
- (a) les autorités policières dont les responsabilités sont assumées dans le secteur;
 - (b) les comités de libération conditionnelle et les autorités sanitaires dont relève le secteur;
 - (c) toute personne ou tout organisme dont la désignation est pour le moment prescrite par un décret du Secrétaire d'État en vertu du présent paragraphe, et ces personnes et organismes doivent collaborer avec les autorités responsables dans l'exercice de ces fonctions.
- (3) Les autorités responsables doivent inviter également la participation dans l'exercice de leurs fonctions d'au moins une personne et d'un organisme de chaque désignation qui est pour le moment prescrite par décret du Secrétaire d'État en vertu du présent paragraphe.
- (4) Dans cet article et dans les articles 6 et 7 ci-dessous, « le secteur du gouvernement local » signifie
- (a) en Angleterre, chaque district ou quartier de Londres, la ville de Londres, l'île de Wight et les îles de Scilly;
 - (b) au Pays-de-Galles chaque comté ou quartier de comté.
- Formulation et mise en oeuvre des stratégies.
6. – (1) Les autorités responsables d'un secteur de gouvernement local, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessus et du présent article, formulent et mettent en oeuvre, pour chaque période pertinente, une stratégie de réduction du crime et du désordre dans le secteur.
- (2) Avant de formuler une stratégie, les autorités responsables procèdent à un examen des niveaux et des schémas du crime et du désordre
- (a) dans le secteur (en tenant compte des connaissances et de l'expérience des personnes locales);
 - (b) préparent une analyse des résultats de cet examen;
 - (c) publient dans le secteur un rapport de cette analyse;
 - (d) obtiennent l'opinion sur ce rapport des personnes ou des organismes locaux (y compris ceux visés au paragraphe 5(3) ci-dessus) en tenant des audiences publiques ou autrement.
- (3) En formulant une stratégie, les autorités responsables tiennent compte de l'analyse préparée en vertu de l'alinéa (2)b) et des opinions obtenues en vertu de l'alinéa (2)d).
- (4) La stratégie comprend
- (a) les objectifs à atteindre par les autorités responsables, par les personnes et les organismes participants ou, en vertu d'accords avec les autorités responsables, par d'autres personnes ou organismes;
 - (b) les cibles de performance à court et à long terme pour évaluer la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints.

- (5) Après avoir formulé une stratégie, les autorités responsables publient un document qui comprend les détails suivants :
- (a) les personnes et les organismes participants;
 - (b) l'examen effectué en vertu de l'alinéa (2)a);
 - (c) le rapport publié en vertu de l'alinéa (2)c);
 - (d) la stratégie, notamment
 - (i) les objectifs précisés à l'alinéa (4)a) et, dans chaque cas, les autorités, personnes ou organismes qui sont chargés de les réaliser;
 - (ii) les cibles de performance précisées à l'alinéa (4)b).
- (6) Pendant la mise en oeuvre de la stratégie, les autorités responsables assurent la surveillance de son efficacité et apportent les changements qui semblent nécessaires ou utiles.

COMMENT TROUVER CE QUI DONNE DES RÉSULTATS DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising

Rapport complet du National Institute of Justice sur la prévention du crime disponible au :

www.preventingcrime.org

Répertoire-synthèse sur la prévention du crime : Succès, avantages et orientations dans sept pays

Du Centre international pour la prévention de la criminalité, basé à Montréal. Disponible au :

www.crime-prevention-intl.org

Bâtir un Canada plus sûr : Modèles de prévention communautaire du crime

Il s'agit d'un manuel qui décrit le modèle de prévention du crime présenté dans cet abécédaire. Il est affiché sur le site Web du Centre national de prévention du crime, qui comporte divers rapports et de nombreux exemples des meilleures pratiques :

www.crime-prevention.org/ncpc/index-en.htm

Pour une société plus sûre : La prévention du crime dans les milieux résidentiels

Disponible auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais ne figure pas sur l'Internet.

Un autre site Web intéressant sur la prévention du crime :

www.fightcrime.org

MANDAT ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Modèle

Conseil de sécurité communautaire et de prévention du crime de la région de Waterloo

Mission

Travailler avec la population pour tenter de créer une collectivité sûre et décriminalisée dans laquelle elle peut travailler, vivre et croître.

Mandat

Rédiger un plan de sécurité et de prévention du crime complet et dynamique qui sera mis en oeuvre par la région de Waterloo et contribuer à sa mise en oeuvre. Le plan doit faire intervenir les gouvernements locaux et des partenariats de planification axés sur les objectifs.

Orientations stratégiques et buts

Responsabilisation et interaction communautaires

- faire comprendre que la prévention du crime est la responsabilité de chacun
- veiller à ce que la philosophie et la structure de fonctionnement du conseil soient déterminées par la collectivité
- établir et maintenir des méthodes globales de consultation et d'interaction au sein de la collectivité
- s'assurer que les priorités pour les programmes, les groupes de travail et les activités du conseil sont fixées par la collectivité

Recherche et planification

- établir un profil de la prévention du crime pour la région
- faire mieux comprendre le système de justice pénale et son action contre le crime
- établir un réseau de soutien qui permet d'identifier des organismes et des programmes existants, d'assurer la liaison avec eux et d'établir des partenariats

Projets de prévention du crime

- encourager et promouvoir la créativité et l'innovation en matière de prévention du crime
- établir des projets réalistes et mesurables à court et à long terme

COORDONNATEUR DE LA PRÉVENTION DU CRIME

Modèle

MANDAT

Employeur : Ville de Portage la Prairie

Poste : Coordonnateur de prévention du crime

Superviseur : directeur municipal

Sommaire des fonctions

Sous la direction générale du directeur municipal, le titulaire est chargé d'assumer les tâches administratives d'un programme de prévention du crime municipal.

Tâche et description

1. Fournit de l'information et sensibilise tous les organismes, groupes, entreprises, organismes gouvernementaux et agents communautaires au sujet de la prévention du crime, de l'intervention et de la résolution de problèmes.
2. Promeut les programmes de prévention du crime, comme Surveillance de quartier, Patrouilles de citoyens et Parents-Secours, fait des présentations au besoin et tient une base de données sur les participants aux programmes.
3. Offre des services de soutien aux animateurs des réunions de concertation des familles et tient des dossiers connexes.
4. Travaille en étroite collaboration avec la GRC dans l'exécution des programmes de prévention du crime.
5. Effectue des recherches et consulte la documentation sur la prévention du crime et formule des recommandations au comité des services de police communautaires.
6. Surveille les progrès du programme de prévention du crime et la prestation des services et en rend compte.
7. Offre un soutien administratif au comité des services de police communautaires.
8. Tient un système de classement pour le programme de prévention du crime.

Tenu de faire fonctionner l'équipement suivant :

Photocopieuse, ordinateur, imprimante au laser, calculatrice, machine à écrire, télécopieur

Heures de travail

Le titulaire doit travailler une partie des heures régulières les fins de semaine et le soir.

Études et expérience

Diplôme d'études secondaires, 12^e année ou l'équivalent expérience, plus d'un an et jusqu'à deux ans inclusivement

Bennett, Trevor, "An assessment of the design, implementation and effectiveness of neighbourhood watch in London", *The Howard Journal of Criminal Justice*, 1988, vol. 27, No. 4: 241-255.

Bruneau, Serge, *Un Bulletin Pour Tandem Montréal*, Montréal, Tandem Montréal,

Bubel, Anna and Elizabeth Dozois, *Street Solutions: Final Report, but not the Last Word*, Edmonton: Safer Cities Initiative Office, 1999.

City of Edmonton, *Design Guide for a Safer City*, Edmonton: City of Edmonton Planning and Development, 1995.

City of Regina Crime Prevention Commission, *Rapport annuel de 1998*, Regina: City of Regina Crime Prevention Commission, 1998.

Clarke, Ronald V, *Situational Crime Prevention: Successful Case Studies*, New York: Harrow and Heston, 1992.

Clarke, Ronald V, "Situational crime prevention", Pp. 91- 150 in Michael Tonry and David P. Farrington (eds.), *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention*, Chicago: University of Chicago Press, 1995.

Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, *Sécurité dans les milieux de vie*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1999.

Conseil national de prévention du crime, *Un bon placement : Prévention de la criminalité et de la victimisation*, Ottawa, Conseil national de prévention du crime, 1996.

Farrington, David P, "Predicting individual crime rates," Pp. 53-101 in Don M. Gottfredson and Michael Tonry (eds.), *Prediction and Classification*, Chicago: University of Chicago Press, 1987.

Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes*, Ottawa, Fédération des municipalités canadiennes, 1999.

Forrester, David, Mike Chatterton and Ken Pease, *The Kirkholt Burglary Prevention Project*, Rochdale, London: Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 13 1988.

Hornick, Joseph P, Barbara Burrows, Ida Tjosvold, and Donna M. Phillips, *An Evaluation of the Neighbourhood Foot Patrol Program of Edmonton Police Service*. Calgary: Canadian Research Institute for Law and the Family, 1989.

Jones, Dean, "The Portage la Prairie project", *On Patrol in Manitoba*, Vol. 9, No. 3:23, 1982.

Laycock, Gloria, *Property Marking: A Deterrent to Domestic Burglary?*, London: Home Office, Crime Prevention Unit, Paper 3, 1985.

- Laycock, Gloria, "Operation Identification, or the power of publicity?" *Security Journal* 2: 67-72, 1991.
- Lindsay, Betsy and Daniel McGillis, "Citywide community crime prevention: an assessment of the Seattle program", Pp. 46-67 in Rosenbaum, Dennis P. (ed.) *Community Crime Prevention: Does It Work?*, Beverly Hills, CA.: Sage Publications, Inc., 1986
- Lindsey, William H., Ronald Cochran, Bruce Quint and Mario Rivera, "The oasis technique: a method of controlling crime and improving the quality of life", Chapter 28, pp. 322-331, in Geller, William A. (ed.) *Police Leadership in America: Crisis and Opportunity*, New York: American Bar Foundation, Praeger, 1985.
- Mayor's Task Force on Safer Cities, *Toward a Safer Edmonton For All*, Edmonton: Mayor's Office, 1992.
- Medicine Hat Crime Prevention Initiative, *Phase 1: Final Report*, Medicine Hat: Medicine Hat Crime Prevention Initiative, 1999.
- Moore, D.R., B.P. Chamberlain, and L. Mukai, "Children at risk for delinquency: a follow-up comparison of aggressive children and children who steal." *Journal of Abnormal Child Psychology*, 7:345-355, 1979.
- National Crime Prevention Council, *Six Safer Cities: On the Crest of the Crime Prevention Wave*, Washington: National Crime Prevention Council, 1999.
- Newman, Oscar, *Improving the Viability of Two Dayton Communities: Five Oaks and Dunbar Manor*, Great Neck, NY: The Institute for Community Analysis, 1992.
- Olds, D.L., C.R. Henderson, R. Chamberlin, and R. Tatelbaum, "Preventing child abuse and neglect: a randomized trial of nurse home visitation", *Pediatrics* 78: 65-78, 1986.
- Patterson, Gerald R, "Children who steal." Pp. 73-90 in Travis Hirschi and Michael Gottfredson (eds.), *Understanding Crime*, Beverly Hills: Sage, 1980.
- Pease, Ken, "The Kirkholt Project: preventing burglary on a British public housing estate", *Security Journal* 2: 73-77, 1991.
- Roy, Jodie L., *A Neighbourhood Watch Evaluation in the City of Winnipeg*, Winnipeg: Winnipeg Police Department, 1985.
- Schweinhart, L.J., H.V. Barnes, D.P. Weikart, W.S. Barnett, and A.S. Epstein, *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 27*, Ypsilanti: The High/Scope Press, 1993.
- Shaftoe, Henry and Steve Osborn, "Crime prevention and security in Great Britain: Part 2-examples and conclusions", *Final Report on the First International Conference for Crime Prevention Practitioners*, Montréal: Centre international de prévention du crime, 1996
- Sloan-Howitt and George L. Kelling, "Subway graffiti in New York City: 'Getting up' vs. 'Meanin it and cleanin it'", *Security Journal* 1:131-136, 1990
- Teichroeb, Ruth, "Exploited find way off streets." *Winnipeg Free Press*. 4 April, 1995, p.1, 1995.
- Tilley, Nick, *Understanding Car Parks, Crime and CCTV: Evaluation Lessons from Safer Cities*, Police Research Group Crime Prevention Unit Series Paper Number 42, London: Home Office, 1993

Toronto Task Force on Community Safety, *Toronto Talks Safety: The Interim Report of Toronto's Task Force on Community Safety*, Toronto: Task Force on Community Safety, 1998.

Toronto Task Force on Community Safety, *Toronto. My City. A Safe City. A Community Safety Strategy for the City of Toronto*. Toronto: Task Force on Community Safety, 1999

Tremblay, Richard E. and Wendy M. Craig, "Developmental crime prevention", Pp. 151-236 in Michael Tonry and David P. Farrington (eds.), *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention*, Chicago: University of Chicago Press, 1995.

Tremblay, R.E., F. Vitaro, L. Bertrand, M. LeBlanc, H. Beauchesne, H. Boileau, and H. David, "Parent and child training to prevent early onset of delinquency: the Montreal Longitudinal-Experimental Study." In Joan McCord and Richard E. Tremblay (eds.), *Preventing Antisocial Behaviour: Interventions from Birth Through Adolescence*, New York: Guilford, 1992

Trojanowicz, Robert, *An Evaluation of The Neighborhood Foot Patrol Program in Flint, Michigan*, East Lansing: Michigan State University, 1983.

Trojanowicz, Robert, "Evaluating a Neighbourhood Foot Patrol program: The Flint, Michigan, project", Pp. 157-178 in Dennis Rosenbaum (ed.), *Community Crime Prevention: Does it Work?*, Beverly Hills: Sage, 1986.

Trojanowicz, Robert, et. al., *An Evaluation of the Neighborhood Foot Patrol Program in Flint, Michigan*, East Lansing: Michigan State University, 1983.

Waller, Irvin, *Current Trends in European Crime Prevention: Implications for Canada*, Ottawa, ministère de la Justice, 1989.

Wilson, Harriett, "Delinquency and public housing: initiatives for future research", Pp. 45-55 in Hough, Mike and Pat Mayhew (eds.) *Crime and Public Housing: Proceedings of a Workshop Held in September 1980*, London: Home Office, Research and Planning Unit Paper 6, 1982.

Worrell, Peter B., *An Evaluation of the Neighbourhood Watch Program*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1983.

